

JOURNAL HELVETIQUE

OU

RECUEIL

DE PIÈCES FUGITIVES DE
LITTÉRATURE CHOISIE;

DE POÉSIE ; DE TRAITÉS
d'Histoire , ancienne & moderne ; de Découvertes des Sciences & des Arts ; de Nouvelles de la République des Lettres ; & de diverses autres Particularités intéressantes & curieuses, tant de Suisse , que des Païs Etrangers.

DEDIE AU ROI.

JUIN 1745.



A NEUCHÂTEL.

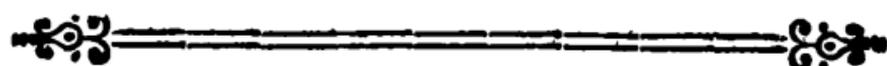
DE L'IMPRIMERIE DES JOURNALISTES 1745.





JOURNAL
HELVETIQUE,
DEDIE AU ROI.

JUIN 1745.



SUITE

*Des Recherches sur les Psaumes de MAROT
& de BEZE.*

MONSIEUR,

Vous souhaitez que je continue l'Histoire de nos Psaumes. Nous en étions restez à la publication de ceux de *Béze*, & nous avons conclu que le Psautier complet n'avoit parû qu'en 1562. Avant qu'on eut cet Ouvrage en entier, les Psaumes de *Marot* avoient été adoptez par les Réformez, quoi que cette Version n'eut pas été

faite plus pour eux que pour les Catholiques. *Calvin* avoit bien d'abord composé quelques Cantiques pour l'usage de l'Eglise de Genève; mais dès qu'il vit ceux de *Marot*, il n'hésita pas à abandonner les siens. Il fit imprimer à Genève les Psaumes de cet excellent Poëte, & il y joignit, comme nous l'avons vû, la Liturgie & le Catéchisme. Dès lors on les chanta dans l'Eglise, & ils devinrent come la marque & la livrée de ceux qui vouloient un Culte plus épuré que le Romain, & qui croïoient qu'on devoit louer Dieu dans une Langue entenduë.

Dès qu'on eut chanté publiquement ces Psaumes à Paris, à la Promenade du Pré aux Clercs, en 1558. si je ne me trompe, le Clergé en prit une forte alarme, & s'employa de toute sa force, à faire interdire le Chant de ces Sacrez Cantiques. Il fut défendu sous de grosses peines. Ce qu'il y a de singulier, c'est qu'après que le Chant des Psaumes eut été sévèrement défendu en France, cet Ouvrage ne laissa pas d'être imprimé quelques Années après, avec le Privilège du Roi *Charles IX.*

On ne peut rien voir de plus authentique que l'Aprobation donnée à ces Psaumes. Ce Prince dit qu'il a fait examiner cette Traduction par des Savans tres versez dans la

connoissance de l'Écriture Ste, qui l'ont trouvée conforme à l'Original ; desorte que le Roi étant en son Conseil, done agreablement ce Privilège pour le terme de dix ans à *Anthoine Vincent Libraire à Lion, d'imprimer quand & où bon lui semblera, tous les Pseaumes du Prophète David TRADUITS SELON LA VERITE' HEBRAÏQUE, & mis en Rime Françoisè, come a esté bien vû par gens doctes ez dites Langues, & aussi en l'Art de Musique.*

Il est bon de conoitre aussi l'Aprobation à quoi ce Privilège est relatif. Elle est de deux Docteurs de Sorbone. Le 1. s'apelloit *de Salignac*, qui étoit un Savant fort estimé. On voit dans la Vie de *Bèze* ce Docteur paroître fréquemment dans les Conférences qui se tenoient sur les affaires de Religion. L'autre se nommoit *Viboult*, & est un peu moins connu. Voici leur Certificat : *Nous soussignez Docteurs en Théologie, certifions qu'en certaine Translation de Pseaumes à nous présentée, commençant au 48. Pseaume, où il y a, C'est en sa très sainte Cité, poursuivant jusqu'à la fin, & dont le dernier vers est, Chante a jamais son Empire, n'avons rien trouvé contraire à nôtre Foi Catholique, ains conforme à icelle, & à la Vérité Hébraïque; en tesmoin dequoi avons signé la présente Certification, le 16. Octo-*

bre 1561. signé J. de Salignac. Viboult.

Vous trouverez ce Certificat rapporté fort exactement dans l'*Apologie pour les Réformateurs*, de Mr. Jurieu *, à qui l'on en avoit communiqué de Genève une Copie, car par un heureux hazard, la Bibliothèque publique de cette Ville possède l'Original. Voilà dequoi tirer d'embaras un Curieux qui a fourni des Remarques Critiques qu'on trouve à la fin du Supplément au *Dictionnaire de Baile*, imprimé à Genève en 1722. *Quoi que je sois persuadé*, dit cet Anonyme, *que l'Approbaton de la Sorbonne du 16. Octobre 1561. existe, je ne puis dire où elle est **.*

Vous ne manquerez pas, *Monsieur*, de me demander coment une Pièce si intéressante est tombée entre nos mains? Voici ce que j'ai oui dire là dessus. *Antoine Vincent* le Père étoit un fameux Libraire de Venise connu sous le nom de *Valgrisi*, qui s'étoit retiré à Lion, où il avoit embrassé la Réformation. *Antoine* son Fils exerça aussi la Librairie dans la même Ville. Quand il eut obtenu le Privilège pour l'impression des Psaumes, il y a beaucoup d'apparence que le Secrétaire qui le lui expédia de la Cour, y joignit l'Approbaton des deux Docteurs, come le fondement du Privilège, quoi

* Apol. pour les Réformat. Tom. I. p. 127.

** Supplément, pag.

quoï qu'il eut dû plus naturellement rester dans la Chancellerie. Si cela se fit par mégarde ou à dessein, c'est ce qu'on ne sauroit dire précisément. Ce Libraire étant mort quelques années après, on vendit son fond de Boutique. On sait que ce fut *Henri Etienne* qui en fit l'aquisition. Il y trouva cette Aprobation des Psaumes, & il y a aparence que ce fut lui qui la déposa dans la Bibliothèque de Genève. comme une Pièce curieuse qui méritoit de passer à la Postérité.

Mr. *Baile* fait une difficulté sur l'Aprobation de ces deux Docteurs de Sorbone, dont nous dirons un mot, s'il vous plait. „ On „ ne comprend pas, dit il, qu'en 1562. „ la Traduction qui se chantoit à Genève „ eut été donnée à examiner aux Sorbonistes, „ tronquée des 47. premiers Psaumes, „ car selon *Florimond de Rémond*, les cinquante Psaumes que *Marot* avoit traduits, „ firent un Corps avec les cent autres traduits par *Th. de Bèze*, dès l'an 1553.

Je remarquerai d'abord que Mr. *Baile* a suivi un mauvais Guide pour trouver la date des Psaumes de *Bèze*, puis qu'il s'est trompé de sept ou huit années. Mais cela ne résout pas la difficulté. Quand on donna les Psaumes à examiner aux Sorbonistes,

H 4

tes,

* Diction. Critiq. Marot, Remarq. N.

tes, il est sûr que ceux de *Bèze* y étoient; puis que les deux qui sont citez sont de lui. D'où - vient donc, demande *Mr. Baile*, qu'ils n'ont pas examiné & approuvé le *Plautier* entier, & qu'il se trouve tronqué des 47. premiers *Psaumes*?

Voici ce me semble, *Monsieur*, la Conjecture que l'on peut donner là dessus. Il y a beaucoup d'apparence que l'on présenta bien le *Plautier* complet aux deux Docteurs de Sorbone, car le Privilège que l'on sollicitoit étoit pour imprimer tous les *Psaumes*. On leur donna donc un Manuscrit qui les renfermoit tous, mais sans aucun nom de Traducteur. Les Examineurs reconurent bientôt ceux de *Marot*, qui paroissent depuis près de vingt ans, & qui étoient fort répandus. Ils refusèrent apparemment de les examiner. On les pouvoit supposer suffisamment approuvés par la protection que leur avoit donnée *François I. Henri II.* & la Cour. Mais il y a une raison encore plus forte pourquoi il n'en faisoit point faire mention dans le Certificat. La Sorbone s'étoit opposée à la publication de ces *Psaumes*; quand ils parurent la première fois. *Marot* s'étoit retiré à Genève pour y professer la nouvelle Religion. Les Calvinistes depuis ce tems là avoient adopté ces *Psaumes*, & s'en servoient dans leurs

Assemblées. Par toutes ces raisons, ces deux Docteurs ne pouvoient pas les approuver sans se comettre. En les autorisant ils se brouilloient avec la Sorbone ; en les condanant, ils choquoient la Cour qui s'étoit déclarée en leur faveur. Le plus sûr étoit donc de n'en rien dire. Aparemment les Examineurs firent retrancher du Manuscrit environ les cinquante premiers Psaumes, come étant ceux de *Marot*, quoi que cela ne soit pas exactement vrai. Voilà coment on peut répondre à l'Objection de Mr. *Baile* sur ce Psautier mutilé présenté aux Examineurs.

Il se fait une nouvelle difficulté. *Dailly*, dit-il, avoit vû une ancienne Edition des Psaumes, qui n'en contenoit qu'une partie, & qui autant qu'il pouvoit s'en souvenir étoit de l'an 1559. Notez que le Psautier approuvé par les Docteurs de Sorbonne ne començoit qu'au Ps XLVIII.

* Mr. *Baile* est surpris de ce que le Psaume XX. s'y trouve, sur lequel l'Evêque d'Orléans avoit ataqué les Réformez, come nous l'avons vû. Ce qui fait l'embaras de ce savant Critique, c'est qu'il semble supposer qu'il s'étoit fait une Edition de Psaumes tronquée des 47. premiers, que c'est celle que *Dailly* avoit vû, & qu'on donna à examiner aux Sorbonistes.

Acé-

Acéphale ou sans tête, est une chimère qui n'a jamais existé. *Dailly* avoit vû ce mélange de Psaumes de *Marot* & de *Bèze*, qui en contenoit 89. imprimez à Genève en 1556. & où le XX. le trouvoit déjà de la main de *Bèze*.

Mais, ajoute Mr. Baile, *d'où vient que tant d'Éditions faites en vertu du Privilège de Charles IX. ensuite de l'Aprobation des Docteurs ont les 40. ou 50. premiers Psaumes qui n'avoient point été examinez? Cette Objection est spécieuse; Cependant je croi y avoir déjà répondu. Ces cinquante premiers Psaumes étoient censez être de Marot, & ils étoient aussi censez aprouvéz par François I. qui avoit acordé un Privilège pour les imprimer. Sleidan parle de cette Aprobation dans son Livre XV. sur l'an 1543. Voilà, ce me semble, de quoi répondre à ceux qui sont surpris que le Privilège s'étende à tous les Psaumes, tandis que l'Aprobation, qui en est le fondement, ne porte que sur les deux tiers des Psaumes.*

Mr. Baile, toujourns fécond en difficultés, en fait une nouvelle sur la date du Privilège de *Charles IX* telle qu'elle est rapportée par Mr. *Jurieu*, qui la met sur la fin de l'An 1562. Mr. Baile prouve que ce Prince ne sauroit avoir doné ce Privilège dans ce tems là, parce que c'étoit alors le plus grand feu de la première Guerre Ci-

vile, & que Lion étoit au pouvoir des Réformez. La Réponse est aisée, Mr. *Jurieu* s'est trompé, ou peut être cette fausse date n'est qu'une simple faute d'impression. Le Privilège fut expédié une Année auparavant, c'est à dire le 26. Décembre 1561.

Quoi qu'il en soit, il est certain que le Psautier complet fut imprimé en conséquence de ce Privilège, l'an 1562. pour le compte de *Vincent* à Genève, à Paris, à la Rochelle & dans divers endroits du Roiaume. On en conserve une Edition dans la Bibliothèque de Genève, qui fut faite la première de toutes, par *Antoine Davodeau*, & *Lucas de Mortière*, Imprimeurs de Genève. Elle est in 8. de l'an 1562. *De Pours* dit positivement, que *Vincent* n'imprima pas d'abord ses Psaumes à Lion, mais qu'il les fit imprimer à Genève *. La Guerre qui étoit cette année là dans tout son feu à Lion, ne permettoit pas à la Presse de rouler. La même année l'on en vit une Edition à Paris chez *Adrien Roi*, & *Robert Barlard*; une autre chez *Martin le jeune*, & *Rolin Motet*. Quand Lion fut un peu plus tranquille, *Jean de Tournes* en donna une in 4. On en a une in 16. de 1563. J'en ai vû encore d'imprimez à Genève en 1566.

par

* De Pours, pag. 793.

par *Thomas Courtant*, en caractères de finance. Toutes ces Editions sont pour le compte de *Vincent &* ont toutes le Privilège de *Charles IX* à la tête.

Je ne sai, *Monsieur*, si vous êtes informé que *Philippe II.* Roi d'Espagne dona un Privilège semblable pour l'impression des mêmes Psaumes, à *Plantin* fameux Libraire d'Anvers. On y expose aussi que ces Psaumes avant l'impression avoient été examinés & approuvés par *Mr. Josse Schelling* Portionnaire de *St. Nicolas* à *Bruxelles*, à ce Député par le Conseil de *Brabant*; & qu'après l'impression de ces Psaumes, ils ont été visités de rechef; & trouvez ne répugner point à la Foi Catholique. Ce Privilège de *Philippe II.* est du 15. Juin 1564. C'est précisément le même Psautier que celui que *Charles IX.* avoit permis d'imprimer, je veux dire la version de *Marot &* de *Bèze.* Il est vrai que ces Poètes ne sont point nommez. Leurs Psaumes sont désignez par certains Cantiques traduits en Rime Française. Les Docteurs de Paris avoient employé les mêmes expressions.

De Pour, dans sa *Mélodie sacrée*, n'a pas manqué de faire mention de l'un & l'autre de ces Privilèges. Il ne pouvoit pas oublier de nous instruire de celui de *Philippe II.* parce que cet Auteur étoit des *Païs-bas.*

Auf-

Aussi il en a fait un Article fort circonstancié *. Mais Mr. Baile lui reproche une omission capitale. „ Il ne faut pas oublier, dit-
 „ il, que le Sieur de Pours, dans la vaste
 „ Liste des Psaumes qui ont été imprimez
 „ avec privilège, ne dit rien de l'Édition
 „ de Lion approuvée par la Sorbone, & au-
 „ torisée par Charles IX. **.

Si Mr. Baile étoit allé un peu plus avant, il y auroit trouvé que les Psaumes furent approuvez en France, par privilège du Roi, donné à St. Germain le 19. Octobre 1561. à Antoine Vincent Libraire à Lion, signé Robertet. On y lit la concession d'imprimer tous les Psaumes du Prophète David, traduit selon la vérité Hébraïque, & mis en Rime Françoisise ***. Il raporte toute la substance du Privilège, mais que je ne veux pas répéter. Vous voiez par là, Monsieur, que ceux qui comme Mr. Baile, se piquent le plus d'exactitude sont quelquefois en défaut. Il est vrai que de Pours est long & ennuiant. Mr. Baile est excusable par là de ne l'avoir pas lû jusqu'au bout. Mais il me semble que quand on n'a pas lû un Auteur tout entier, on ne doit pas lui reprocher ses omissions.

Voilà donc des Privilèges autentiques en
 fa-

* Mélodie sacrée, pag. 170.

** Diction. Critique, Marot Remarque N.

*** De Pours, Divine Mélodie, pag. 901.

faueur de nos Pſaumes, & cela de la main des deux Princes de l'Europe qui nous haïſſoient le plus. *Charles IX.* avoit fait mourir pour leur Religion, un grand nombre de Réformez, & il ne tint pas à lui de les enveloper tous dans le Maſſacre de la St. Barthelemi quelques Années après. Pour *Philippe II.* il avoit toujours ſuivi conſtamment les Maximes de *Ferdinand* ſon Biſaieul, qui avoit établi l'Inquiſition. Marchant exactement ſur les traces, il s'étoit ſigné par la perſécution des Réformez dans tous ſes Etats. On ſait qu'il n'avoit pas épargné la mémoire de ſon propre Père, ſouſçonné d'avoir eu du penchant pour les ſentimens de la Réforme. Ce Prince cruel avoit fait des Edits qui condannoient les Sectaires aux peines les plus ſévères, les Homes à être brûlez viſ, & les Femmes à être enterrées toutes vivantes. Le chant des Pſaumes étoit alors come 'la marque diſtinctive des Réformez. Il étoit défendu ſous de groſſes peines de les chanter, & tout d'un coup les voilà réhabilitez & aprouvez par leurs plus grands Ennemis. Ces Princes autorisent des Pſaumes traduits par des Auteurs profcrits pour leurs ſentimens, & traduits en langue vulgaire, ce qui eſt contraire aux principes de l'Egliſe Romaine. Avouez, *Monſieur*, qu'il y a là dedans quelque choſe de bien ſurprenant.

Suposons que nous trouvassions dans quelque Histoire de l'Eglise, qu'un Empereur Païen, un des plus violens Persecuteurs des Chrétiens, ne laissoit pas de parler avantageusement de leur Culte, que dans un de ses Edits il louë les Himnes qui se chantoient dans leurs Assemblées de Religion; qu'en conséquence il permet d'en multiplier les Copies, & de leur donner cours dans tout l'Empire; suposons que cet Ancien Ecrivain nous eut conservé cet Edit dans son entier, je vous demande, *Monsieur*, ce que nous en penserions aujourd'hui? Bien des gens diroient que cette permission ne peut point s'accorder avec le caractère violent de ce Prince, qu'en défendant leurs Assemblées, il a dû défendre en même tems leurs Formulaires de dévotion. La Pièce nous paroîtroit plus que suspecte. Ne doutez point que quelque Critique ne s'inscrive en faux contre cet Edit, & ne le rangeat parmi les fraudes pieuses des Pères de l'Eglise. Cependant voici presque de nos jours quelque chose de tout semblable, & dont on ne sauroit douter raisonnablement. Voilà une leçon pour ne pas prononcer des jugemens précipitez. Disons nous bien qu'il y a quantité de faits de ce genre dans l'Histoire, je veux dire qui sont vrais sans être vraisemblables.

Ces fortes d'événemens ne nous paroissent contradictoires, que parce que nous ne sommes pas informez de quelques circonstances qui ont pû les amener, malgré les apparences contraires. Ceci mérite quelque discussion. Il s'agit de chercher dans l'Histoire ce qui peut avoir porté le Roi de France & celui d'Espagne, tous deux également contraires aux Reformez, à leur acorder cependant un Privilège autentique pour leurs Psaumes. Començons par *Charles IX.*

Le Privilège acordé par ce Prince peut être regardé come l'efet d'un Discours que le célèbre *Jean de Monluc* Evêque de Valence, fit à Fontainebleau en 1560. en présence du Roi *François II.* de *Cathérine de Médicis* Reine Mère, de la Reine Règnante & des Grands de la Cour. L'Historien *de Thou* nous aprend que dans ce Discours

„ le Prêlat s'adressant aux deux Reines, les
 „ supplia de faire cesser les Chançons pro-
 „ fanes & impudiques qu'on osoit chan-
 „ ter tous les jours dans les Maisons Roia-
 „ les & de substituer à ces infamies, des
 „ Psaumes François & de pieux Cantiques;
 „ exhortant Leurs Majestés à les chan-
 „ ter elles mêmes; ique ceux là n'avoient
 „ pas l'esprit de la veritable Pieté qui dé-
 „ tendoient aux Femmes le Chant des Psau-
 „ mes

„ mes en Langue vulgaire; que les En-
 „ nemis de l'Eglise prenoient occasion de
 „ là de calomnier les Catholiques, & de
 „ les rendre odieux, sur ce qu'ils défendoient
 „ en Public & en particulier une Psalmo-
 „ die instituée pour louer le Seigneur, &
 „ pour consoler les Ames pieuses*.

Dès que *Charles IX.* fut parvenu à la Courone en 1561. les Etats assemblez don- nèrent quelque espérance aux Réformez que la Reine *Catherine de Medicis* ne leur seroit plus si contraire. Le Chancelier sa Créature y blama ouvertement les Violences en matière de Religion. Cette Prin- cesse écrivit même au Pape en faveur des Réformez, & apuïa leur demande que le service se fit en Langue vulgaire.

Le *Coloque de Poissi* se tint cette Année là. On en atendoit un équitable acomode- ment des diférens de la Religion. Il dura assez long tems pour donner lieu à quelque adoucissement à l'égard des Réformez. C'est dans ce tems-la que *Vincent* sollicita son Privilège pour l'impression des Psaumes. La circonstance étoit favorable pour l'ob- tenir.

Les Conjonctures où se trouvoit alors la Ville de Lion y aidoyent encore. Le Père

I i

de

* De Thou, Liv. XXV. sur l'An 1560.

de Colonia nous apprend qu'en 1561. les Calvinistes y étoient fort échaufez, & prêts à se rendre Maîtres de la Ville. Le Commandant écrivit au Roi, que les Réformez seroient paisibles & lui demeureroient fidèles, si on leur donoit la liberté de conscience, & qu'on leur laissât leur Temple pour l'exercice de leur Religion*. Ce Privilège acordé à un Libraire de Lion étoit encore un moïen propre à les calmer.

Mr. Jurieu a donc tort de dire que Charles IX dans la plus grande ferveur des Persecutions acorda ce Privilège**. Rien ne gâte plus l'Histoire que le penchant que l'on a à mettre du merveilleux où il n'y en a pas. Les affaires des Réformez n'alloient pas trop mal alors. Pendant la tenue du Coloque de Poissi, il y eut assez d'adoucissement. L'Edit de Janvier 1561. permettoit l'exercice public de la Religion Réformée. Il porte qu'à raison de la Conjoncture du tems, sans aprouver la nouvelle Religion, & jusqu'à ce que le Roi en eut autrement ordonné, on acordoit aux Réformez l'Exercice Public de leur Religion. En 1562. un autre Edit

con-

* Hist. Littéraire de Lion, Tom. II. pag. 644.

** Apolog. pour les Réformat. Tom. I. pag. 127. in 4to.

confirme celui de Janvier, & permet l'Exercice de la Religion Réformée par tout, excepté la Ville de Paris & les Faux-bourgs. Peut on apeller cela *la plus grande ferveur des Persécutions?*

Pour le Privilège de *Philippe II.* on peut aussi en doner la raison. Quoi que le nom du Roi y paroisse à la tête, il pourroit fort bien n'en avoir eu aucune conoissance. Il étoit retourné en Espagne depuis quelques Années, c'est-à-dire en 1559. En 1564. le Cardinal de Granvelle, qui s'étoit rendu odieux à tous les Flamans, étoit aussi allé en Espagne. Le cruel *Duc d'Albe* n'étoit pas encore alors en Flandre; il n'y arriva qu'en 1567. Il ne restoit donc dans ce Pais là que la Duchesse de *Parme*, qui n'étoit pas si sévère, & qui à cette date, flotoit entre l'exécution rigoureuse des Edits, & un peu de connivence pour ramener ceux qui donoient dans les nouvelles opinions. A Anvers où les *Psaumes* furent imprimez, elle fut obligée de permettre l'exercice de la Religion Réformée. En conséquence, le Conseil de Brabant donna à *Plantin* le privilège pour l'impression des *Psaumes*. Environ dans ce tems-là, il se tint une Conférence à Bruxelles, où l'on conclut qu'il valoit mieux user de quelque modération avec les Hérétiques,

pour ne pas trop éfaroucher les Esprits.
 Preuve qu'il ne faut pas regarder ce Pri-
 vilège come émané de *Philippe II.* c'est que
 quand il eut appris ces adouciffemens, il en
 fut fort irrité.

Voilà, *Monsieur*, coment des Evénemens,
 qui nous ont d'abord extrêmement surpris,
 & qui nous ont parû incroyables, ne lais-
 sent pas de s'expliquer assez naturellement
 quand on les aprotendit un peu.

Je suis &c.





REFLEXIONS

Sur l'Amour de la VÉRITÉ.

IL y a un bon nombre de Particuliers qui pouroient dire avec *Pilate*, & dans un sens plus général encore, * *Qu'est-ce que la Vérité?* Ils parlent de la Vérité sans avoir une connoissance déterminée de la signification de ce terme. Il convient donc de le définir.

Tantôt on entend par le terme de *Vérité*, la conformité de nos Discours avec nos Pensées. C'est là la *Vérité morale*, qui est opposée au Mensonge. Tout Home qui exprime, dans les Discours, ce qu'il pense, dit la vérité; & s'il a cette heureuse habitude, si belle, mais si rare, de parler come il pense, sans déguisement, sans équivoque affectée, c'est un Home véritable, digne d'être crû sur sa parole.

Tantôt la Vérité désigne la conformité exacte de nos jugemens, avec la nature des choses sur lesquelles ils roulent. C'est ce que l'on nomme dans l'École, la *Vérité Logique*. Lors que j'affirme que l'Être infiniment Bon & Saint, a créé les Homes

* St. Jean XVIII. 38.

500 JOURNAL HELVÉTIQUE

pour les rendre heureux, s'ils ne s'y opposent point par la désobéissance, soutenue & finale à ses justes Loix, je dis la vérité, parce que ce jugement est conforme aux Perfections de l'Être infiniment parfait. C'est de l'Amour de cette Vérité, qui est opposée à l'Erreur dont nous avons dessein de parler, pour en faire conoitre la beauté, l'utilité, les caractères essentiels, & pour rechercher les sources de la trop grande rareté de cet Amour, qui devrait se trouver universellement dans tous les Hommes: Amour qui seroit leur gloire & leur bonheur.

Tout le Monde se vante d'aimer la Vérité. C'est le Langage de tous ceux qui écrivent, de l'Historien, du Philosophe, & du Théologien, de quelque Parti qu'il puisse être. Il n'y en a aucun qui veut passer pour parler ou écrire dans la vue d'appuier l'Erreur, Si on les croit, ils ont pris tous les soins possibles pour ne pas se tromper, & c'est uniquement par-là qu'ils prétendent s'atirer la confiance & doner du prix a leurs Ecrits & a leur Discours. Ils disent tous avec HORACE * *Quid verum atque decens, curò & rogo & omnis in hoc sum.*

Si ces protestations étoient sincères, la
Vé-

* Epist. I. Lib. I. II.

Vérité seroit plus comune; & on ne verroit point tant d'Auteurs, qui, après avoir pris les engagements les plus forts dans leurs Préfaces, oublient leurs promesses, dans le corps de l'Ouvrage, où ils débitent un grand nombre de faussetés, plus par négligence, par passion, par Esprit de Parti, que par une suite de la foiblesse humaine.

Il ne faut pas être surpris de ce que chacun se glorifie d'aimer la Vérité. 1°. Elle est très aimable par elle même. La Lumière extérieure est l'emblème de la Vérité. La Vérité est à nos Ames ce que la Lumière du Soleil est à nos Corps. La Lumière porte la joie dans l'Esprit, lui fait discerner cette variété prodigieuse d'Objets, qui nous environent, & lui donne la satisfaction de contempler le plus magnifique de tous les Spectacles, qui se diversifie en mille manières. La Vérité nous procure une satisfaction plus piquante, plus variée, & plus étendue. Elle nous transporte dans le Monde intellectuel, qui ne tombe pas sous nos sens, où elle nous découvre les merveilles ravissantes qu'offre la connoissance de l'Esprit infini, & des différentes espèces d'Intelligences. Les yeux ne nous font apercevoir que l'écorce & les dehors des Créatures sensibles, mais la Vérité nous en manifeste l'intérieur, la composition, les

réfforts qui les font mouvoir, & les éfets utiles & nombreux qui en découlent. *Il est bien étrange* * dit l'Auteur de la Morale Chrétienne sur l'Oraison Dominicale, *que la Vérité, qui est si belle & si aimable, soit devenue l'objet de l'averfion des Hommes. Ce que la Lumière est aux yeux, la Vérité l'est à l'Efprit. Il n'y a rien de plus agréable à la vuë que la Lumière; il n'y a rien de plus foubaitable à l'Entendement humain, que la Conoiffance de la Vérité qui est fa chère nourriture.*

Les charmes de la Vérité frapent encore d'avantage par l'opofition de l'Erreur. L'Erreur nous abuse, nous féduit, nous égare & nous perd. Ce font des ténèbres qui nous cachent la réalité de ce qui existe ou une Lumière fauffe qui nous fait apercevoir les Objets tout autres qu'ils ne font. De là vient que nous fuions fouvent ce que nous devrions rechercher avec emprefsement, & que nous defirons avec ardeur, ce que nous éviterions fi la Vérité nous éclairoit.

2°. La Vérité est la gloire de l'Home & la preuve de fa qualité de raifonable. Dieu est la Lumière & la fouveraine Vérité. Plus une Intelligence aquiert de lumières pures & plus elle aproche de fon Divin Auteur. Cette refsemblance est la feule qui doit être ambitionnée par ceux qui conoiffent la

vé-

véritable gloire, inféparable de la perfection. C'est pour que l'Home puisse arriver à ce haut degré de gloire que Dieu l'a formé raisonnable, capable de discerner le vrai, d'avec le faux, & de faire des progrès journaliers, dans la conoissance de cette multiplicité infinie d'Objets corporels & spirituels que l'Univers renferme. Celui qui néglige la Vérité, & qui ne l'aime pas, se dégrade, s'éloigne de Dieu, se livre à l'Esprit de ténèbres & d'erreur, qui le plait à tromper ceux qui le suivent, à les nourrir d'illusions & de chimères.

3°. La Vérité procure à l'Home tous les avantages dont il peut jouir, & il n'y a que la Vérité qui en soit la source. Les Vérités qui roulent sur les choses spiritoëlles, qui nous dévoilent la nature & l'efficacité des Corps, relativement au nôtre, nous mettent en état de conserver la santé, ce précieux avantage, & de la rétablir lors qu'elle est afoiblie ou perduë. Les Vérités Divines, celles qui nous manifestent Dieu, sa Volonté, ses Saintes Loix avec toutes leurs suites, contribuent bien plus sensiblement encore à nôtre bonheur & à celui de toute la Société. Ces Vérités nous éloignent, avec force, de tout Mal moral, de toutes ces Actions honteuses & nuisibles qui abaissent l'Âme, qui l'agitent, qui la font donner dans mille tra-

vers, & qui lui causent des remors qui la déchirent. Plus que cela, ces Verités Divines éclairent l'Homme, l'animent à la Vertu la plus pure, le comblent de joie, le rendent aimable & estimable à tous ceux qui le conoissent, & le remplissent de la confiance la plus ferme en Dieu, qui est l'Arbitre souverain de nôtre sort. Platon a reconnu ce grand avantage de la conoissance solide de la Verité, *Nempe, * dit il, ubi Dux veritas est malorum eorum subsequi ut arbitror, non dicemus. Quo enim pacto? Immo vero sincerum sequi justumque morem, huncquoque dicemus subsequi temperantiam.* Quand la Vérité est nôtre Guide, il ne se peut, & nous n'oserions le dire, que la Cohorte des Vices se trouve à sa suite. Car coment cela se pourroit il? Mais au contraire elle est toujours suivie des bones Mœurs & de la Modération.

Peut on se promettre de retirer ces avantages de l'Erreur? Ceux qui marchent, avec confiance, dans les routes de l'Erreur, qui se félicitent de leur choix & qui s'en vantent, ne jouissent que d'un bonheur chimérique & passager. Tôt ou tard ils s'aperçoivent de leur erreur, & ils sont d'autant plus malheureux, qu'ils s'imaginoient de n'avoir rien à craindre. Ils ressemblent à ce Misérable,

* De Repub. Lib. 6. ex versione Marsullii Ficini.

féritable, qui rêve pendant la Nuit, qu'il vit dans l'affluence de tout ce qui rend la Vie comode & agreable; mais qui à son réveil, aperçoit & sent, avec une nouvelle douleur, toute l'étendue de sa misère. Nos faux jugemens sont la source de tous nos maux, des desseins pernicieux que nous formons, des moïens injustes ou inutiles que nous emploïons, & par conséquent de toutes les suites facheuses & funestes qui découlent d'une conduite déraisonnable & insensée. Les Avarés, les Ambitieux, les Voluptueux, les Tirans, les Conquérans, les Idolâtres, les Superstitieux, les Profanes, les Incrédules, les Tiédés, ne sont tels que par une suite de leur erreur, que parce qu'ils ont mal jugé de la nature & du prix des Objets qu'ils recherchent avec fureur, & de ceux qu'ils détestent ou qu'ils méprisent.

Puis donc que la Vérité est très aimable de sa nature, que Dieu nous a faits pour la Vérité, & que c'est un trait glorieux de l'Image Divine dans l'Home, qu'on ne sauroit faire un meilleur usage de la Raison qu'en s'atachant à la recherche de la Vérité, & que c'est uniquement par le moïen de la Verité que nous pouvons arriver à un solide Bonheur, ne mérite telle pas tous les Eloges que l'on en fait, & d'être éperduement aimée de tous les Homes?

Cependant, il s'en fait beaucoup que tous les Hommes aiment la Vérité, quoi qu'ils s'en glorifient. Si l'Amour de la Vérité étoit général, l'Erreur ne seroit pas si commune. Sur tout on n'apercevroit pas un si grand nombre d'Erreurs grossières, palpables, soutenuës avec opiniâtreté & par des moïens violens & sanguinaires. Il y a une grande, une totale différence entre aimer sincèrement la Vérité, & se glorifier d'avoir de l'Amour pour la Vérité. On peut, en se trompant soi même, ou en voulant en imposer aux autres, se vanter d'aimer la Vérité, quoi que l'on en ignore la nature & le prix, & que l'on n'omette rien pour la persécuter & la détruire.

Ceux qui voudront se rendre attentifs, & former le louable dessein d'être désormais les Partisans de la Vérité, pourront aisément, par les Remarques suivantes, discerner l'Amour réel & sincère de la Vérité, d'avec celui qui n'en a que de légères & de frivoles apparences.

1°. Lors que l'on aime la Vérité, on travaille sincèrement à la recherche des moïens les plus efficaces pour la découvrir, & l'on ne tarde point à en faire usage.

Pour peu qu'on y réfléchisse, il n'est pas difficile d'apercevoir ces Routes heureuses, qui conduisent à la Vérité.

Rien n'est plus absurde, que de soutenir que la Vérité est au dessus de tous les efforts de l'Homme, & que de dire avec *Sénèque*, faisant allusion aux Puits de *Démocrite* *, *Involuta Veritas in alto latet*: La Vérité envelopée de ténèbres se trouve dans des profondeurs que l'Homme ne peut sonder. Aussi *Sénèque* ne parle tr il, dans cet endroit, que des Vérités dont la conoissance est inutile aux Hommes: C'est pourquoi il ajoute, ** *Que les Vérités qui peuvent nous rendre & meilleurs & plus heureux, sont à nôtre portée*. Indiquons les principaux moïens de les découvrir.

D'abord il faut entrer en défiance de ce que l'on a crû jusques à présent sans examen. La plupart des conoissances des Hommes sont des jugemens que l'on a adopté sans s'informer de leur solidité. C'est ce que l'on nomme *des préjugés*. Dans l'Education, dans le Commerce du Monde, dans les différentes Lectures, on acquiert quantité de Maximes, de Décisions dont on se charge la Mémoire, sans s'informer si elles sont vraies ou fausses. On les reçoit cependant come vraies, & cela à proportion qu'elles s'ajustent avec nos desirs, qu'elles nous vien-

nent

* *Beneficiorum Lib. 6.*

** *Quidquid nos meliores beatosque futurum est, aut in aperto aut in proximo natura posuit. Ib.*

nent de Persones que nous chérifsons, ou
 dont nous respectons l'autorité & les lu-
 mières. Il se peut que ces jugemens soient
 bien fondés; mais il se peut aussi qu'ils
 n'aient rien de vrai que la présomption &
 l'apparence. Tout ce qui découle de Sour-
 ces faillibles est suspect d'Erreur. Celui qui
 aime la Vérité ne veut pas demeurer dans
 cette incertitude. Il craint d'honorer & de
 suivre des **Maximes** come vraies, qu'il fau-
 droit rejeter come fausses. Il entreprend
 donc cet examen pénible, mais nécessaire.
 L'Amour qu'il a pour la Vérité le soutient
 dans toutes les recherches qu'il doit faire.
 Il prend donc alors le parti de remonter à
 des principes clairs & incontestables, avec
 lesquels il compare les jugemens qu'il a
 adoptés sans preuves, & il découvre par
 ce moyen, & ce qu'il doit retenir de ses
 premières connoissances, & ce qu'il doit re-
 jeter come suspect & erroné. Il avoit
 crû que la vengeance particulière étoit per-
 mise, & même digne de louange. Mais
 après avoir examiné cette opinion, dont il
 ne se défioit point, à cause du nombre &
 de la qualité de ceux qui la soutiennent &
 qui la suivent, il découvre qu'elle est con-
 traire aux Lumières les plus pures de la
 Raison, a des Déclarations expressees des
 Ecrits Sacrés, & aux Loix formelles des
 Ma-

Magistrats. Par là il rencontre finalement cette Vérité qu'il cherchoit.

2°. Dans l'examen des propositions dont il fonde la Nature, pour savoir ce qu'il en doit croire, il ne trouve pas toujours de quoi se satisfaire. Cela ne peut guères arriver dans les Questions de Morale, parce qu'il y a des Principes généraux, clairs & solides, par l'aplication desquels on peut aisément discerner la Vérité ou la fausseté des Maximes particulières. Mais dans les Matières de Physique, on n'a pas le même bonheur. Les causes générales des différens états de la Nature sont peu conuës. De là tant de Systèmes différens pour expliquer le même Phénomène. Celui qui aime la Vérité évite de se déterminer au milieu de ces incertitudes. Il suspend son jugement sur ces Systèmes opposés, qui lui paroissent appuyés de raisons à peu près également fortes. Cette suspension judicieuse le met à couvert de l'Erreur. „ Quand „ on n'aime la Vérité, que parce qu'elle „ est la Vérité, *dit le Célèbre Mr. de* „ *Croufaz*, * on examine, avec une grande „ circonspection, tous les Argumens sur „ lesquels on l'établit; car il n'y a rien „ que l'on craignè tant que de se tromper, „ & de faire tort à la Vérité, lors qu'on „ l'aime come elle le mérite.

3. Un

* Logique T. 6. p. 350.

3. Un troisième moyen de découvrir la Vérité & de s'affranchir de l'Erreur c'est de mettre une juste différence entre les Propositions évidentes & celles qui ne sont que vrai semblables. Ceux qui manquent de zèle pour la Vérité se déterminent par la plus légère vraisemblance, & ils ne sont pas moins décisifs, que s'ils, avoient découvert démonstrativement la Vérité. Tels sont ceux qui affirment que c'est par l'Attraction que les Corps s'approchent les uns des autres ou se tiennent colés les uns aux autres, lors qu'on n'aperçoit aucune cause sensible qui les pousse à s'approcher. Les plus Sages ne donnent cette Hypothèse que pour une simple conjecture; mais les plus hardis décident, sans hésiter, & ils s'irritent contre ceux qui leur demandent en quoi consiste cette Attraction. Une cause dont on ne peut donner aucune idée ne paroît pas fort réel, quoi qu'en la supposant on puisse expliquer ce qui arrive.

Les Anciens rendoient aussi raison de plusieurs Phénomènes par la crainte du Vuide, par la Simpathie & l'Antipathie. Cependant on convient aujourd'hui que ces Causes alléguées, avec tant d'emphase, ne sont que des chimères. Non seulement celui qui aime la Vérité ne se sert pas de termes vuides de sens, & auxquels il n'attache aucune idée déterminée, qu'il puisse

expliquer en d'autres termes ; mais de plus lors qu'il ne voit qu'une liaison aparente entre ce qu'il prend pour la Cause d'un éfet, & l'efet dont il s'agit, il n'affirme, si ce n'est qu'il y a de l'apparence que c'en est la véritable cause. Il fait même distinguer entre les divers degrés de vrai semblance, & il ne donne pas toutes les conjectures probables, come aiant le même degré de certitude. C'est ainsi qu'il croit qu'il est plus probable qu'il y a des Habitans dans la Lune, dans Mars & Jupiter, que dans Mercure.

4. Celui qui aime sincèrement la Vérité tente par lui même, à la découvrir, en se servant de tous les moïens que nous avons indiqués ; mais il ne se borne pas là. „ Quand on aime la Vérité, * dit Mr. „ de *Crouzas*, on tâche de résoudre soi „ même les difficultés, & si l'on n'a pas „ assés d'habileté, ou assés de bonheur, „ pour les éclaircir parfaitement, on cherche des Secours, on consulte tous ceux „ de qui on espère pouvoir tirer quelque „ lumière ; mais on les consulte de bonne foi, & on ne néglige rien pour les „ mettre au fait de l'embaras où l'on se „ trouve & en état de s'en tirer, & d'en „ tirer les autres.

K k

Le

* Logique, T. 6. p. 412.

Le Disciple de la Vérité étant persuadé que les autres Hommes ne sont pas moins capables que lui de découvrir la Vérité, il les consulte & les écoute avec plaisir, soit qu'ils lui proposent des Vérités auxquelles il n'avoit jamais pensé, soit qu'ils apportent des sentimens contraires à ceux qu'il a crûs vrais jusques alors : Mais il les écoute sans aucune avidité pour la nouveauté. Il sait parfaitement bien qu'un Sentiment nouveau n'est pas estimable par la simple nouveauté. Il n'y a que la Vérité qui donne du prix aux jugemens des Hommes. Des Chimères nouvelles, quoi qu'ingenieuses, ne sont cependant que de belles Chimères. Sur ce principe, il examina tout à la Pierre de touche de la Vérité, en remontant à des principes clairs & incontestables, pour voir si les sentimens proposés en décourent ou les combattent. Il évite les Sophismes de l'Autorité & de la manière de dire les choses : Sophismes vulgaires qui en imposent à tant de Particuliers & qui leur font adopter les Sentimens & les Maximes les moins raisonnables. Non ce n'est ni la qualité de la Personne, ni la façon en laquelle elle s'énonce, qui le déterminent à croire ou à rejeter ce qu'il entend. Il examine les sentimens en eux-mêmes, dépourvilles de tous les accessoires, & s'ils lui pa-

paroissent solides, après un examen exact il les reçoit, quand même l'Auteur passeroit pour avoir peu de génie, & de lumières; quand même il manieroit la Bêche ou l'Aiguillon, *Sæpe olitor oportune loquutus*; quand même il seroit ataché à un Parti erroné en fait de Religion, & qu'il s'exprimeroit avec tous les désagrémens de l'extérieur & du Stile. Sur les mêmes principes, il rejette, sans balancer, un sentiment qui lui paroît évidemment faux, fut-il le sentiment des plus grands Philosophes, * des Conciles les plus respectables, de ses Parens, de ses Amis, de ses Magistrats, & fût il proposé par la bouche la plus diserte, & avec tous les agrémens de l'extérieur le plus séduisant.

L'Amour de la Vérité fait prendre toutes ces précautions, même lors qu'il ne s'agit que de sentimens de peu de conséquence. Lors qu'on se relâche de cette attention dans les Vérités les moins importantes, on court risque de s'acoutumer à prononcer à la légère, quand il est ques-

K k 2

tion

* Le fameux Pierre d'Ailli, Cardinal de Cambrai disoit dans un Mémoire présenté au Concile de Constance, Que quelque légitime qu'ait été le Concile de Pise, il ne s'ensuit pas c'est là qu'il ait été infallible, puis que plusieurs Conciles avoient erré, nonseulement dans le fait, mais dans le droit, & ce qui est encore plus dans la foi. L'enfant, Concile de Constance p. 45.

tion des Vérités capitales, suivant la Maxime de nôtre grand Maître, * *Celui qui est infidèle dans les petites choses, tombe aussi dans l'infidélité, lors qu'il s'agit des plus essentielles.*

Sur tout celui qui aime la Vérité prend toutes les précautions possibles, avec un redoublement de zèle, dans l'examen des Vérités de la Religion, les plus importantes de toutes les Vérités, où il est si périlleux de se tromper, & dont la conoissance est la plus essentielle. S'étant assuré, come cela est aisé, que les Ecrits sacrés renferment la Parole de Dieu, tout ce que Dieu exige des Homes, pour arriver au Salut, il lit atentivement ces Divines Ecritures, il les médite, il les sonde, avec toute l'ardeur & toute l'aplication dont il est capable, se servant de tous les secours qui peuvent le conduire au véritable sens des différentes parties de ces Livres sacrés.

Pour arriver à ce grand but, il est assés sage 1°. Pour se défaire de tout *Esprit de parti*: Nous entendons par là, la prévention en faveur des sentimens de la Secte où l'on a été élevé, & l'opinion désavantageuse de la Doctrine enseignée dans les autres Sectes, Doctrine qu'on a si souvent entendu condamner. Il est convaincu, vu le caractère de l'Esprit humain, qu'il n'

a point de Parti entre les Chrétiens qui soit infallible, & l'expérience lui a appris que l'Erreur peut se glisser par tout. Il n'examine donc pas les Ecrits sacrés, dans le dessein d'y découvrir les preuves des sentimens reçus dans l'Eglise où il se trouve, & la réfutation des Dogmes qu'entendent ceux que l'on nomme Hérétiques ou Schismatiques; mais pour savoir, au juste, la Volonté de Dieu. Il est persuadé que c'est dans cette unique découverte, qu'il trouve la Vérité salutaire, & le moyen infallible de s'assurer dans quelle Secte des Chrétiens, la plus pure Religion est enseignée. Avant que d'en venir là, on doit être dans une cruelle incertitude; on est toujours chancelant *, *Et un Enfant flottant à tout vent de Doctrine.*

2. Dans cet examen, il n'évite pas moins l'Esprit de singularité, cette inclination fatale, dictée par l'Orgueil, de vouloir se signaler par des sentimens nouveaux, singuliers, souvent bizarres jusques à l'extravagance. Rien ne plait à celui dont nous parlons que la Vérité. Une Vérité vulgaire, enseignée depuis long tems, ne lui est pas moins chère & respectable, que s'il avoit été le premier à la découvrir. Même il se défie beaucoup de ce qui lui paroît

K k 3 une

* Ephes. IV. 14

une nouvelle Découverte. Il craint que les insinuations déliées de l'amour propre aveugle, ne donent à cette Découverte un caractère & un degré de certitude qu'elle n'a point. Pour cet éfet il ne prononce pas d'abord en sa faveur, d'une manière décisive. Il suspend son jugement. Il examine de nouveau, & il ne se rend que lors que la Vérité le force. Mais aussi dès qu'il a pris toutes les précautions suffisantes pour s'assurer de la Vérité du Sens de l'Écriture Ste, il ne refuse point d'y adhérer, fut-il le seul qui pensât de la sorte.

3°. Il ne prend point pour Règles, dans l'examen des Ecrits sacrés, ni les desirs des passions, ni la crainte d'apercevoir que jusques là il a vécu dans l'Erreur. L'amour sincère de la Vérité, qui l'anime, lui a fait former d'abord le généreux dessein de sacrifier tous ses penchans & tous ses sentimens à la Vérité. Il ne veut plus dans la suite retenir aucune inclination, aucun sentiment que la Vérité condane. Tout ce qui est opolé à la Vérité lui paroît honteux & nuisible. Il n'y a que la Vérité qui nous perfectione & nous sanctifie, en nous afranchissant de l'Erreur & du Vice. CHRIST, le Docteur infallible, est le seul & véritable Chemin qui conduise à la Vie. Toute autre voie nous égare, & fut elle jonchée de fleurs, on doit l'abhorrer.

On donera la suite le Mois prochain.



LETTRE

De Mr. GARCIN sur les Oeufs Philosophiques, servant de Réponse à celle de Mr. GAGNEBIN, insérée dans le Journal de Mars dernier,

MONSIEUR,

LA nouvelle Expérience de Philosophie, que vous avez eu la satisfaction de mettre le premier au jour dans la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, nous fait connoître un Phénomène aussi surprenant qu'il est nouveau & curieux, pour bien des Savans.

Cette Expérience qu'une Occasion fortuite a présentée à vos yeux, a été découverte par un effet du Hazard en *Italie*, & depuis elle n'avoit guères passé à la connoissance de ceux qui habitent en deçà des Alpes. Comment se seroit-on imaginé, que la *Ferrière*, Hameau si reculé dans nos Montagnes, & qui seroit à peine connu, sans les secours que des Mâles de tous côtés y vont recevoir auprès de vous, eût été le premier Lieu de la *Suisse*, d'où se-

voit se répandre une nouveauté de Physique des plus surprenantes? On la doit à votre goût, & à l'attention que vous apportés à tout ce qui est capable d'enrichir les Connoissances des Hommes dans les Productions des mouvemens si variés de la Nature, nôtre riche Mère. Vos Observations ont fait conoitre cette Découverte des Oeufs philosophiques, ou petites Bouteilles à fonds coniques, beaucoup mieux que n'avoit fait l'Italie depuis passé quatre Années, qu'elle l'a vû naître.

Mr. Galeassi, Professeur de Philosophie, dans l'Académie de l'Institut de Bologne, est le premier Savant à qui cette belle Expérience s'est manifestée fortuitement, ainsi que Mr. Jallabert, Professeur en Philosophie expérimentale & en Mathématiques à Genève, a eu la bonté de me l'apprendre, après en avoir pris des Informations en Italie. L'Illustre Mr. de Réaumur m'a marqué aussi, qu'il y a environ deux Ans, que le Duc de St. Aignan au retour de son Ambassade de Rome, communiqua cette Découverte à l'Académie Royale des Sciences de Paris, en y présentant de ces Oeufs. Les Observations de Physique de cette savante Académie, pour l'Année 1743. qui doivent dans peu sortir de la Presse, en parleront sans doute; come aussi Mr. l'Abbé Nollet dans

la suite de ses *Leçons de Physique*, qu'on attend avec impatience. *Mr. de Réaumur* m'a informé pareillement que *Mr. Wolff*, lui avoit écrit sur cette Expérience quelque tems avant que *Mr. le Duc de St. Aignan* en eût fait part à l'Académie. Le célèbre Professeur de *Marbourg*, devoit cette connoissance au Hazard. Il en avoit été informé come vous, *Monsieur*, par un de ces Italiens, qui parcouroit l'Allemagne pour y vendre des Baromètres, des Thermomètres, & autres Curiosités de Verre.

Vous avez considéré les Oeufs philosophiques dans leurs différens points de vüe : La grandeur variée de leurs diamètres; la manière de les façonner, l'effet admirable que l'Expérience en présente, & tous ces Essais ingénieux que vous avez exécuté si habilement & en Physicien, sont autant de faits qui instruisent, & qui font plaisir. Vous y avez ajouté, des Questions de Physique, sur les doutes qu'on peut se faire touchant les Causes qui donnent lieu à un si surprenant Phénomène, & vous avez même tâché de satisfaire nôtre Curiosité en nous faisant conoitre ces Causes par des conjectures très bien appliquées à ces Oeufs, & tirées judicieusement des principes dont *Mr. Polinière*, que vous cités, s'est servi, après quelques autres Savants, pour expliquer les effets

éfets qui arrivent aux *Larmes de Verre*.

Il est visible, & vous l'avez bien pensé, que cette nouvelle Expérience, a beaucoup d'Analogie a celle de ces Larmes, qui ont été inventées, à ce qu'on croit, en *Hollande*, & qu'on titre quelques fois pour cette raison de *Larmes Bataviques*. D'autres prétendent qu'elles ont été découvertes en *Prusse*. Toute la différence qu'il y a dans les deux Expériences ne consiste qu'en ce que nos petites Bouteilles façonnées come des Oeufs, & qui par là en acquièrent le nom, ont leur degré de Trempe beaucoup moindre, que celui de la Trempe de ces *Larmes*, come vous le remarqués très bien.

Vous me faites, *Monsieur*, trop d'honneur & vous voudriés exiger au delà de mes forces, en me demandant avec tant de confiance, des Eclaircissemens sur la nature de ces Verres, & sur les éfets qui résultent des Expériences que l'on en fait. Vous connoissés les difficultés qui s'oposent à une Découverte évidente des causes de ces Phénomènes, & vous n'ignorez pas la diversité des sentimens des plus grands Auteurs qui ont voulu expliquer celles des *Larmes de Verre*. Il est certain que si on avoit une explication évidente sur ces *Larmes*, on ne seroit pas embarrassé d'expliquer les éfets des Oeufs philosophiques.

L'explication que vous avés donée a parû fort juste à divers Conoisseurs qui l'ont lue: Elle m'a parû telle aussi dans toutes ses parties. Cependant j'aurois souhaité quant à la plus grande force, qui concourt avec les moindres dans nos Expériences, que vous eussiez pris le contrepied des Auteurs qui ont pensé qu'elle se trouve au dehors du Verre. Je suis convaincu par des raisons solides, que je développerai dans la suite, que cette force se trouve au dedans. Je n'ai jamais pû me persuader, qu'une si petite portion de Matière, médiocrement subtile, telle que celle que l'on suppose dans ce cas, puisse avoir autant de force, que de mettre en poudre une grosse Larme de Verre, qui résiste aux Coups de Marteau, quand elle est apuïée sur une pièce de bois, & qui de plus écarte & pousse cette Poudre bien loin. Nous n'avons aucune Expérience qui nous mette en état de conoitre une telle force sur de si petits vuides, tels que sont ceux de nos Verres. Je ne pense pas qu'on veuille comparer ce qui se passe dans ces Verres, à l'effet de la Poudre à Canon, qui est produit par des Causes bien différentes.

Vous remarqués très bien, *Que l'Oeuf philosophique soufre dans sa construction une espece de Trempe à ses deux surfaces, lors qu'on*

le fait refroidir à l'Air. & qu'ainsi les pores se trouvent rétrécis avant que les parties intérieures, aient pu contracter le même arrangement ou la même disposition. Mais c'est dans cette Trempe & dans cette disposition des parties intérieures du Verre, & non ailleurs, qu'on doit chercher la grande force qui concourt à la rupture du corps de l'Oeuf. Cette force est encore bien plus grande dans l'intérieur de la Larme de Verre. Elle y a été soupçonnée, il est vrai, par plusieurs de ceux qui ont cherché les marques secrètes du lieu de sa résidence: Mais ceux d'entr'eux, qui se sont imaginés que cette force ne consiste que dans une portion d'Air grossier qui y est emprisonnée, & qui fait effort pour en sortir, se sont trompez visiblement, & ont ignoré la façon dont on construit les Larmes, & ce que peut la force du Feu sur celle de l'Air.

La portion d'Air subtil, quoique bien petite que vous supposez, que la Trempe a fait sortir du Verre, pour la resserrer dans la Masse generale, & qui en vertu de son élasticité augmentée, fait effort pour rentrer dans le Corps du Verre, tant des Oeufs que des Larmes, comé vous le donés aussi à entendre, peut bien être une force, je l'avoüe, qui produit un grand éfet dans le jeu de nos Expériences; mais je ne la crois pas,

pas, come tant de Phisiciens, à beaucoup près si grande que celle qui est logée dans l'intérieur de nos pièces de Verre.

Mr Homberg, qui avoit des yeux si perçans dans la Phisique & dans la Chimie, après avoir fait des Expériences exactes, pour découvrir *cette force qui brise les Larmes de Verre*, ne pût admettre la supposition requë alors; que *cette Force consistoit dans l'entrée rapide que la Matière subtile, la moins delicate, fait par l'ouverture de la queue de la Larme, dès aussitôt qu'on la lui a procurée par sa rupture.* Je vais rapporter ici les propres paroles.

„ Cette supposition, dit-il, n'a plus lieu
 „ lors qu'on romt cette queue dans le
 „ vuide. Car, *ajoute-il*, ou les parties les
 „ moins délicates de la Matière subtile se-
 „ roient dans le Recipient, ou elles vien-
 „ droient de dehors. Elles ne sont pas
 „ dans le Recipient, puis qu'il a été bien
 „ vidé par le moïen de la *Machine pneu-*
 „ *matique*; ou au moins s'il y en reste en-
 „ core quelques unes, ce peu qui y reste,
 „ n'est pas capable de faire un Reflot affés
 „ grand pour briser la Larme. Elles ne
 „ peuvent pas non plus venir de dehors:
 „ Car, ou elles sont arrêtées par le Reci-
 „ pient qui enferme la Larme, ou si elles
 „ peuvent passer au travers des pores du
 „ Ré-

„ Récipient sans le rompre, elles pourront
 „ aussi passer librement par les pores de la
 „ Larme sans la briser; car les pores du
 „ Récipient, qui est de Verre aussi bien
 „ que la Larme, ne sont pas moins étroits
 „ que ceux de la surface de la Larme*.

Je crois ces pores plus étroits, par la raison que son Verre est beaucoup plus fin. On pourroit peut être m'objecter, que la surface des Verres, quoique composée d'une Matière plus grossière, doit avoir ses pores encore plus étroits par l'effet de la trempe; mais il seroit aisé de s'en assurer & voir si nos pièces ne se rompent pas en se servant d'un Récipient de même trempe, & si l'on veut de même verre, que les Larmes ou les Oeufs philosophiques.

Mr. Homberg, ayant rejeté cette opinion, & deux autres qui avoient été reçues, suposa une autre Cause fort ingénieuse de la rupture des Larmes: Elle consiste dans la force du Ressort du Verre, formé par la trempe: Ce Ressort, suivant lui, brise le Verre, quand il est mis dans un mouvement forcé, de frémissement ou de vibration, qu'on suppose arriver à l'instant qu'on romt la queue de la Larme. Il comparoit l'effet de ce mouvement, à celui du mouvement d'une lame d'Epée, douée

* Mémoires de l'Acad. R. des Sciences 1692.

doüée d'une forte trempe, qui étant courbée avec force, se casse en plusieurs morceaux.

Mr. Mariotte, * a été aussi à peu près de ce Sentiment. Il a envisagé avec beaucoup de sagacité, les parties de la Larme, come *contiguës* l'une à l'autre, qui est un effet de la trempe, & non pas come *Continües*, telles qu'elles le sont dans les Verres qui sont recuits: Ce qui est une raison très valable, & qui approche de bien près la vérité. C'est selon lui, l'effort du mouvement, de trémouffement, ou de vibration, qui ecarte ces parties de côté & d'autre, & qui les sépare entièrement avec beaucoup de vitesse. Ce mouvement qui doit être excité avec force, suivant cette supposition, ne paroît point se rencontrer dans l'Experience des Oeufs philosophiques, cependant les raisons de rupture doivent s'y trouver par Analogie, à peu près les mêmes, que dans les Larmes de Verre. Cela étant il ne faut plus regarder cette espèce de mouvement, come ces deux habiles *Physiciens*, pour une véritable Cause de la rupture des Verres trempés.

De quel côté donc, faudra-t'il nous tourner, pour trouver cette Cause qui écha-

pe

* Discours sur l'Air,

pe si souvent? Il paroît qu'elle est bien cachée, & qu'il est très difficile de la découvrir. Je crois cependant de l'avoir entrevüe, il y a déjà quelque tems, non à la faveur de mes propres Observations, mais à celle des Observations brillantes de l'incomparable Mr. de RE'AUMUR, qui ne sont parvenues à ma connoissance que sur ce qu'en a écrit Mr. de FONTENELLE, dans l'Extrait qu'il a fait de l'Ouvrage de ce Savant Observateur, sur *l'Art de convertir le Fer forgé en Acier* *. J'y ai trouvé des Idées si nettes sur la nature de la Trempe, qu'elles m'ont donné lieu de juger que celle de nos deux sortes de Verres, qui ne diffère de l'autre que dans quelques degrés de force, est tout à fait analogue à la Trempe de l'Acier. C'est ce que j'espère de démontrer par la Méthode de Mr. de Réaumur, dans une autre Lettre, qui achevera d'éclaircir une Matière peu connue jusques ici. C'est dans cette Trempe proprement, ou dans cette Force de ressort, que nous découvrirons la grande Cause que nous cherchons, & qu'on a cherché si long-tems, depuis que Mrs. Homberg & Mariotte, la tâtonèrent de si près, comme nous l'avons vû.

Ne vous attendés cependant pas, Monsieur,
de

* Histoire de l'Acad. R. des Sciences Année 1722.

de voir ma promesse si tôt remplie. Il faut auparavant m'assurer de plusieurs faits, par de nouveaux Examens, & par diverses Expériences. En fait de nouvelles Découvertes de Phisique on ne doit pas se hâter de décider avec trop de précipitation, si l'on ne veut courir le risque de se tromper, come cela arrive aux plus grands Génies. L'illustre *Mr. Wolff* en est une preuve, à l'égard de ce qu'il avance dans sa Phisique experimentale en Allemand & que vous raportés; savoir: *Que les Larmes de Verre ne brisent pas en les aiguissant, & qu'il en allegue pour raison, que le Verre s'échauffant insensiblement en dilate les pores à la surface extérieure, & lui ôte la qualité brijante.* Il y a bien de l'aparence que ce grand Philolophe s'est trompé en examinant ce fait, puis que l'Experience montre le contraire, non seulement dans le cas des Oeufs, come vous l'aves éprouvé, mais aussi dans celui des *Larmes*, ainsi que le fameux *Mr. Mariotte* l'a demontre dans son *Discours de la Nature de l'Air, Expérience 3.* D'ailleurs la chaleur que le Verre reçoit par le frottement, sur une Plaque d'Acier avec du Sablon d'estampe, n'a pas assés de force pour l'amolir & ouvrir ses pores, come fait le feu pendant la recuite.

Vous avez très bien remarqué, que *Mrs.*

'S Gravesande & Musschenbroek, ces deux célèbres Phisiciens Hollandois, qui sont grands Partisans de l'*Atraction*, n'ont fait aucune mention des *Larme de Verre*. Ils n'avoient garde d'en parler dans des Ouvrages où ils veulent établir cette force attirante & centrale, ou plutôt centripète des Corps, puis que l'Experience de ces Verres paroît trop oposée à ce grand Principe: La *Repulsion* qui se trouve dans les Verres, & qui est une force toute contraires, n'est point favorable à un Système, où l'on suppose que rien ne se fait que par la force de l'*Atraction*.

Je dois au reste, *Monsieur*, vous remercier des Oeufs Philosophiques que vous m'avez envoié pour satisfaire ma Curiosité, & en faire des Experiences avec la Machine *Pneumatique* que j'ai, & qui est de la nouvelle invention de Mr. 'S Gravesande. Je la tiens de Mr Jean van Musschenbroek, Frere Ainé du Professeur de ce nom. C'est un Artiste très habile, qui construit toutes sortes d'Instrumens de Phisique & de Mathématique, principalement pour l'Académie de Leide, où l'on a occasion de faire de fréquens usages de ces Machines dans la Philosophie expérimentale. J'ai eu de lui, depuis 31 Ans que je le conois différentes sortes de Microscopes, & d'autres

Voye

Verres d'Optique , qui m'ont servi dans mes Voïages des Indes.

Je n'ai pas fait un fréquent usage de la Pompe qui compose cette nouvelle Machine remplie de plusieurs pièces. La Paralysie de mes Doigts , en est la principale cause. Cette incomodité irrémédiable est une suite du mauvais Rhumatisme que je gagnai dans vos Montagnes , en y allant chercher des Plantes rares , tant pour l'Histoire naturelle que pour la Médecine , qui m'étoient demandées pour les Jardins de Botanique de *Paris* , de *Londres* , & d'*Amsterdam*. J'aurois bien voulu continuer plus long tems des Recherches si utiles & si satisfaisantes , auxquelles Mr. vótre Frère s'est apliqué d'une manière si distinguée , comme Mr. HALLER dans son grand Ouvrage de Botanique , lui en rend un témoignage glorieux ; mais ma santé ne m'a pas permis la continuation de ces Courses pénibles. Je suis avec une parfaite considération &c.

On trouvera des Oeufs Philosophiques chez les Editeurs de ce Journal , à raison de Deux Batz Pièce.



LETTRE

*De Melle ** à son Amant.*

ENFIN mon malheur est parvenu à son comble : Je suis déchirée de remors ; Je ne puis vivre qu'acablée de honte & d'infamie ; les Hommes me regardent avec horreur ; le Glaive de la Justice me poursuit ; il est suspendu sur ma tête , & il est prêt à tomber sur moi. J'appelle la Mort , mais l'Éternité qui la suit me glace d'effroi. Où sera mon Azile ? Je suis devenue l'opprobre de la Terre , & mon soufle infecte l'Air que je respire. A qui aurai je recours ? Toutes les Créatures semblent soulevées contre moi ; & me reprocher mon Crime. Implorerai-je le secours de Dieu ? Mais sa Justice est armée pour me punir : Je l'ai si grièvement ofensé que sa Clémence même s'est tournée en fureur. Je sens tout le poids de sa colère , & mon Cœur souffre déjà un Suplice plus affreux que celui qu'on me prépare. Je traîne de lieu en lieu ma misère & mon désespoir. Hélas ! sans vous, je vivrois dans le calme & dans l'innocence. Que sont devenus ces plaisirs &

ces beaux jours que vous me promettiez ?
 Mon Ame troublee est plongée dans la
 tristesse. Mes sens sont déchirés par de
 cruelles douleurs. Une Nuit fatale couvre
 mes yeux , & je crains de voir la lumiere.
 J'ai tout perdu , Amis , Parens , Santé ,
 Honneur , Espérance. J'ai tout perdu , &
 j'ai tout perdu par vos mains. Qu'avez vous
 fait lors que vous m'avez tiré du sein de
 ma Famille , pour me rendre la Victime de
 votre Passion ! Pourquoi triompher de ma
 résistance & abuser de ma foiblesse ? Ha !
 que votre Victoire me coute cher ! Vous
 êtes la cause de mon infortune & j'en sur
 porte seule toute la peine. Vous vivez
 tranquile & dans l'abondance , tandis que
 je suis errante , qu'une main vengere se est
 apesantie sur moi , & que je manque de
 tout.

Peut être m'avez vous oubliée , peut être
 même me haïtes vous , moi qui faisais
 dire à vous , le bonheur de votre vie , moi
 que vous voyiez sans cesse , & que vous
 ne voyiez ja nais aller ; moi que vous juriez
 d'aimer toujours. Hélas ! Pourquoi vous ai je
 crû , pourquoi me suis je rendu à vos desirs &
 vos sollicitations , & à votre tendresse ? Ne te
 vois je pas plutôt souhaiter votre mal re
 ce & votre haine ? Que e honneur a suc
 cédé à la douce paix dont je jouissais

332 JOURNAL HELVÉTIQUE

Malheureuse que je suis, j'abandonnai pour vous suivre la Maison de mon Père. Bientôt après, pour vous dérober à l'indignation du vôtre, qui menaçoit de vous deshériter, si vous épousiés une Fille pauvre, mais d'une Condition égale à la vôtre, je quitai ma Patrie, sans secours & sans espérance d'en recevoir: Je n'emportai dans ma fuite que le souvenir de mon Amant & le triste fruit d'un Amour criminel. Cruelle que vous êtes, voilà l'état où vous m'avez réduite. Je vous ai tout sacrifié jusqu'à ma Vertu. Sans vous je l'aurois encore, je jouirois de mon innocence & de ma réputation; je serois chérie de mes Parens, à qui j'ai mis le Poignard dans le sein; à qui je demande sincèrement pardon, & que je couvre d'opprobre. Je me suis vile forcée, par d'affreux besoins, à faire l'office de simple Servante, & le mépris attaché à cette Condition n'étoit pas ce que je redoutois d'avantage. Quand on s'est avilié jusqu'à perdre l'honneur, on ne doit plus craindre la honte. Quand on oublie ses Devoirs, peut-on se souvenir de son Rang? Je l'ai plus flétri par mes faiblesses pour vous, que par l'état abjet où j'étois réduite. Tout ce que je craignois, c'étoit de m'être rendue par là indigne de vous: En sacrifiant tout au repos de mon Amant, je ne craignois que de le perdre.

Les

Les occupations basses & pénibles auxquelles je n'étois point acoutumées, les efforts que je faisois pour cacher ma Naissance & ma grossesse; plus que tout cela mes inquiétudes, mes chagrins, mes pleurs toujours prêts à couler, & qu'il falloit toujours retenir, ont été funestes à ma Santé & à l'Enfant que je portois, triste gage de notre Amour. Ne me demandés point de nouvelles de ce cher Enfant, je n'en sais point; cette idée redouble mon affliction. On m'a dit qu'il n'est plus; & je n'ai appris sa mort que par les poursuites qu'on fait pour punir un Crime que je n'ai pas comis. Quelle que soit à cet égard mon innocence, je suis d'ailleurs trop coupable pour n'être pas soupçonnée, & je suis trop abatüe pour avoir la force de me justifier. Tout ce que je crains, c'est que votre nom ne soit mêlé aux Informations qu'on fait contre moi. La mort va finir mes infortunes & je voudrois vous épargner jusqu'à l'intérêt que vous devés y prendre: La seule consolation qui me reste, c'est de penser à vous & de faire des Vœux pour votre bonheur.

On m'accuse d'avoir par la plus affreuse inhumanité arraché la Vie à un autre vous même, moi qui me félicitois de voir dans

l'Enfant que je portois l'image de son Père, moi qui me faisois un triste plaisir de l'embrasser & d'élever son enfance. Pour chérir la Vertu, il n'auroit eu qu'à lire dans mon Ame l'horreur que j'ai de mon Crime; il n'auroit eu qu'à en voir les affreuses suites. Pourquoi ai-je perdu conoissance dans les douleurs de l'enfantement; on ne m'auroit pas arraché mon Enfant d'entre les bras; les mains crüelles qui m'ont secourues, n'auroient peut être pas avancé la mort, pour cacher au Public la conoissance de ma faute. Peut être mes soupçons sont-ils injustes, peut être est il né sans vie; peut être n'a t'il jamais vû la Lumière; du moins on me l'assûre ainsi, je cherche à le croire, mais quelles preuves en donera t'on? La Justice, qui a été informée du fait, mais qui ne peut en savoir les circonstances, m'a condamnée sans m'entendre. On m'a dérobé malgré moi à les poursuites, on m'a trainée où l'on a voulu, & mes Maitres trop doux & trop charitables, ont crû me faire grace, en sauvant une vie que je deteste.

Mes forces sont épuisées par cette Lettre, & par les larmes que je répans en abondance. Adieu, *Monsieur*, je n'ose plus vous apeller mon Amant; ce nom si cher

ne m'est plus permis. La mort va rompre tous les nœuds qui nous unissoient ; elle va m'offrir aux yeux de mon Juge : Son Tribunal redoutable est déjà dressé : Déjà il me voit & il m'appelle : Pourrés vous me mettre à couvert du Châtiment ? La tendresse que j'ai pour vous , celle que vous m'avez si souvent jurée suffira telle pour me justifier ? Hélas tout est évanoui pour moi ; il ne me reste que mes remors & le sentiment de mon Crime. Quelle affreuse Sentence ! Que vai-je devenir ? Où fuir pour me dérober aux tourmens qui me menacent ?





ODE SACRÉE

Tirée du Psaume XLVI.

Actions de graces après une Victoire

Peuples répandés dans les airs
Des accens inspirés par une sainte Trêve ;
Au Souverain de l'Univers,
Que vos mains & vos voix marquent leur allégresse

Il habite au plus haut des Cieux :
Là règne avant le tems sa Majesté terrible ;
Vers la terre il tourne ses yeux,
Il la meut, la régit de sa Main invisible.

Son Bras combat à nos côtés
Contre les Nations, en nos Champs répandues ;
Et dans ces Champs ensanglantés,
Il abat à nos pieds leurs Troupes confondues ;

De Jacob fortunés Enfans,
Rejettons bien aimés d'une Tige fidèle,
C'est Dieu qui nous rend triomphans,
Il consomme avec nous l'Alliance éternelle.

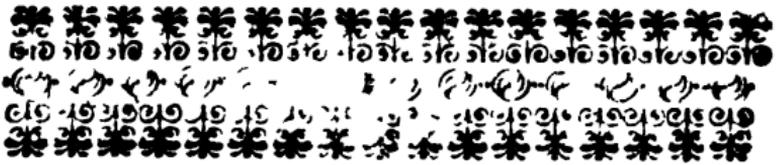
Quel prodige éblouit nos yeux
 Le Très Haut vers Sion prend sa brillante route,
 Du Ciel plus pur, plus radieux,
 Le Cœur des Séraphins fait résonner la voute.

Il a terminé les Combats :
 La Trompette Sacree annonce la Victoire ;
 Les éclairs volent sur ses pas ;
 Sur la Montagne Sainte , il monte plein de gloire ;

O vous de la Terre habitans ,
 Peuples lors qu'en ce jour sa Grandeur se déploie,
 Chantés ses Exploits éclatans ;
 Poussés , poussés des cris de respect & de joie.

Il vângo sous ses Etendarts
 De son Peuple chéri les Princes intrépides ;
 Il renverse de toutes parts
 De leurs fiers Ennemis les Bataillons perfides.

Il règne sur les Nations
 Il a pour Marchepied tous les Trânes du Monde :
 Les Rois , les Dominations ,
 Tombent , à son aspect , dans une Nuit profonde,



LETTRE

De Mr. Rousseau à Mr. De C**.

C'EST n'est que d'hier, *Monsieur*, que je suis de retour d'un Voiage que j'ai fait en Moravie, avec Mr. le Comte de Zinzendorf. Y ai passé une quinzaine de jours, dans les Amusemens que fournit la Campagne, & j'ai trouve en arrivant ici la dernière Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, que j'ai lûe avec un plaisir proportionné à l'impatience que j'avois de la recevoir. J'y repondrai par article, car ce Pais ci ne me fournit pas de quoi vous entretenir de mon propre fonds; d'ailleurs les Lettres étant une image de la Conversation je ne veux point jouer aux propos rompus. Je comence donc par l'illustre *Detant**, dont les Gazettes m'avoient pris la mort dans le tems que vous me l'écriviez: je l'ai vû quelquefois chez Mr. *Déspreaux* son Frère. C'étoit un Homme d'un grand & solide Savoir & d'une Doctrine admirable; mais son Sûle, comme
vous

* M. l'Abbé Boileau, Docteur de Sorbone, Chanoine de la Ste Chapelle.

vous savés, étoit moins grave que ses mœurs, & Mr. *Despreaux* qui l'aimoit tendrement, disoit de lui, que s'il n'avoit pas été Docteur de Sorbonne, il auroit été de la Comédie Italienne. Ce qui fait bien voir que la simplicité de cœur dédaigne l'affectation des paroles, & que les Hommes les plus purs ne sont pas les plus scrupuleux dans leurs Discours & dans leurs Ecrits; l'exès de circonspection à cet égard tient plus du Pharisien que de l'Apôtre, & vous avés eu long tems dans vôtre voisinage un Cardinal illustre par la sainteté de la Vie, dont les bons mots fréquens pourroient faire un second Tome aux Epigrammes les plus libres de *Martial*. Vous me dirés qu'il n'étoit pas à imiter en cela. J'avoüe qu'on doit éviter le scandale des simples, & que ce n'est pas assés d'être innocent devant Dieu, si on ne l'est encore devant les Hommes; mais come l'un ne le trompe jamais, & que les autres se trompent presque toûjours, je crois qu'il est bon de ne point trop juger sur les apparences, & de se défier un peu des Approbations, aussi bien que des Apothèses de la Terre, qui ne sont peut être pas toûjours ratifiées dans le Ciel.

J'ai lû avec plaisir la Traduction que vous m'avez envoïée de *Catulle*; mais je voudrois

drois que celui qui l'a faite eut un peu plus songé à parler François, qu'à traduire le Latin. Je crains qu'il ne soit tombé dans la bassesse, en cherchant la naïveté; elle est admirable dans l'Original, mais d'autant plus difficile à atraper dans une Traduction, qu'elle consiste toute dans l'élégance des mots, qui ont bien la même signification, mais non pas la même grace dans toutes les Langues. Il est bien plus aisé d'atraper la pensée d'un Auteur, que de saisir l'expression la plus propre à la rendre au naturel & avec élégance, & c'est par cette raison qu'on réussira toujours mieux à traduire *Martial* que *Catulle*, qui pense bien moins, mais qui parle beaucoup mieux que l'autre, à mon avis. Je ne sai, si les trois cents Epigrammes que Mr. de *Monthenay* a traduites du premier, auront un fort grand succès: La naïveté ne lasse jamais, & les pointes d'Esprit lassent bien-tôt. *Martial* en a fait quelques unes dans la manière de *Catulle*, qui égalent ou qui surpassent *Catulle* même, mais elles sont en petit nombre, & il en a trop fait dans l'autre genre, come il le reconoit lui même. Au reste Mr. de *Monthenay* est plus capable de bien choisir qu'un autre, & je ne conois que lui présentement qui tâche de faire des Vers marqués au bon coin. J'ai

entendu quelques unes de ses Satires, où j'ai trouvé des endroits parfaitement bien touchés, mais je ne sai si l'on ne pourroit point dire, *Infelix operis summa*. Il étoit un des Dévots de Mr. Despréaux, qui en étoit quelquefois fatigué, & qui me disoit en parlant de lui, *Il semble que cet Homme là soit embarrassé de son mérite & du mien*. Effectivement, il est plus né avec les talens du Cabinet, qu'avec ceux du Monde, & on diroit que *Martial* a fait par Esprit de prophétie, le Portrait de son futur Traducteur dans cette excellente Epigramme qui comence par, *Occurrit tibi nemo quod libenter*. Il a été de mes Amis, & je suis encore son Serviteur, mais j'ai retiré doucement mes troupes, depuis que je l'ai vu en liaison avec de petits farfadets de Robe, également indignes de sa conversation & de mon estime.

Je ne répondrai point à ce que vous me dites de trop obligeant sur ma manière d'écrire dans le genre épigramatique, mais on ne peut rien de plus juste que l'application que vous me faites du Passage de la Préface du XII. Livre de nôtre *Martial*, & pendant que nous sommes sur cet Auteur il faut que je vous dise encore, que si j'avois eu dessein come Mr. de *Montbenai*, de me faire honneur en François de quel-

ques

ques unes de les Epigrammes, j'aurois taché de les rendre originales, en joignant la naïveté du Stile de *Marot*, à la subtilité de la pensée de *Martial*. C'est ce que j'ai essayé de faire dans la seule Epigramme que j'ai tirée de cet Auteur: La voici en original.

*Nescio quid scribas tam multis Faustè puellis.
Hoc scio quod scribit nulla puella tibi.*

Voici mon Imitation, C'est l'Epitaphe d'un Abé, qui n'est pas encore mort, & que vous reconnoîtrés peut être.

*Ci-dessous git Monsieur l'Abé Courtois,
Qui mainte Dame en son tems cocquetta,
Et par la Ville envoïa maintefois
Des Billets deux plus d'un dup'icata.
Jean son Valet qui très bien l'assista,
Souvent par joser en porta plus de dix.
Mais de réponse onc il n'en raporta;
Or prions Dieu qu'il leur doint Paradis.*

Je suis entièrement du sentiment de Mr. *Drespréaux* sur la dernière Scene du 2^{me} Acte de l'*Andromaque* de Mr. *Racine*, & j'ai toujours condanné cette Scene en l'admirant, parce que, quelque belle quelle soit, elle est plutôt dans le genre comique que dans le genre tragique. En éfet si vous y
pro-

prenez garde , ce n'est autre chose qu'une paraphrase de cet endroit de l'Eunuque.

Exclusit, revocat, redeam? Non si me obsecret.

Cependant si c'est une faute, on doit être bien aise que *Racine* l'ait faite, par les beautés dont elle est parée, mais il ne seroit pas sûr de l'imiter en cela. Quand l'Amour n'est point tragique, come dans *Phèdre* & dans le *Cid*, il devient petit & bas, & nous n'avons presque point de Tragédies, en nôtre Langue, qui ne soient gâtées par là. *Corneille* a bien fait pis, au lieu d'exprimer dans ses Amans, le caractère de l'Amour, il n'a exprimé que son propre caractère, & n'en a fait le plus souvent que des Avocats pour & contre, des Sophistes & quelque fois même des Théologiens.

Il est vrai, *Monsieur*, & vous l'avez bien remarqué, que j'ai eu en vüe le Passage de *Lucrece*, *Quo magis in dubiis* &c. dans la Strophe que vous me cités de mon Ode à la Fortune.

Le Masque tombe, l'Homme reste &c.

Et je vous avoue que puis que vous aprouvés la manière dont je me suis apropié la pensée de cet Ancien, que je m'en fais meilleur gré que si j'en étois l'Auteur, par la raison que c'est l'expression

seule qui fait le Poëte, & non pas la pensée, qui appartient à l'Orateur, & au Philosophe, come à lui; c'est pourquoi *Virgile*, & les autres grands Poëtes n'ont fait aucune difficulté de dire en leur Langue, ce qui avoit été déjà dit par d'autres, mais dans une Langue étrangère, & ils ont mérité, avec justice, la louange de tous les Connoisseurs, lors qu'ils y ont bien réussi; car rien n'est plus difficile que de ne pas échouër dans cette espèce de *jôte*, come l'apelloit nôtre défunt Ami. Je ne voudrois point qu'un Auteur prit l'invention & l'œconomie entière de l'Ouvrage d'un autre, mais d'insérer heureusement dans un Ouvrage à soi, des traits qui se présentent naturellement d'un Auteur renommé, cela a toujours été permis. Mrs. de *Fontenelle* & de *la Motte*, tout en critiquant les Anciens, ne laissent pas de profiter de leurs Ouvrages.

Mais à propos, de ces *Messieurs*, est-il vrai, come on me l'écrit, qu'*Homère*, est aujourd'hui aussi généralement décrié en France, que la Constitution? Come l'Erreur est le partage de la multitude, je ne serois point surpris que l'Hérésie eut gagné le grand nombre, mais je le serois fort si le Dépôt de la Vérité ne s'étoit pas conservé parmi quelques uns, & si cela est le Concile

cile des *Cafés* pourra bien avoir un jour le sort du Concile de *Rimini*.

J'ai crû qu'il suffisoit, pour satisfaire à vôtre curiosité, de vous peindre, dans M. le Prince *Eugène* l'Home privé, car le Héros est assés & n'est que trop connu en France & dans toute l'Europe, indépendamment de la dernière Victoire, qui a entièrement anéanti l'Armée formidable des Turcs. Le Siège de *Temeswar* s'avance sans aucun obstacle que celui de la Terre & de l'Air, qui y sont très favorables aux Infidèles, mais qui n'empêcheront pas que cette importante Place ne tombe bien-tôt au pouvoir des Chrétiens. Le Prince *Eugène* n'est pas seulement Général, il est aussi Philosophe & Home de Lettres. S'il vit long-tems, il rendra la Maison d'Autriche aussi puissante qu'elle l'étoit du tems de *Charles Quint*; mais pour se soutenir dans cet état de prospérité, elle aura besoin d'avoir de grands Capitaines: Un Général foible ou malheureux, peut perdre dans une seule Campagne les Conquêtes les plus glorieuses. Je suis &c.

A Vienne le 30. Septembre 1716.



LETTRE

Ecritte aux Editeurs par une Societé de Commerçans de différentes Comunions, concernant la Religion.

MESSIEURS,

Nous sommes un certain nombre de Commerçans, Originaires de différents Etats de la Suisse & d'autres Pais voisins; par conséquent de différentes Comunions. Nous nous rencontrons souvent ensemble à l'occasion des Affaires de nôtre Commerce, & nous sommes agréablement surpris de ne pas nous trouver réciproquement tels que les Eclésiastiques de chaque Parti nous dépeignent: C'est ce qui nous a déterminés de former entre nous un *Essai d'Acte de Tolérance & de Suspension d'Invectives*, en fait de Croiance, pour parvenir ensuite autant qu'il sera possible à une bone Paix & à une Réunion sincère, & ne former dorenavant, entre nous tous, qu'un seul Corps, sous nôtre unique Chef J. CHRIST.

Mais come nous ne sommes pas Experts
dans

dans les Matières de Théologie, que nous n'avons aucune Autorité dans l'Etat & dans l'Eglise, & que d'ailleurs nous avons en horreur tout ce qui peut apporter le moindre trouble dans la Société, nous vous prions, *Messieurs*, de vouloir bien insérer nos idées sur ce sujet dans votre *Journal*, afin que les Doctes relèvent charitablement nos bévûës, & rectifient notre Projet. Le *Journal Helvétique* nous paroît d'autant plus propre pour publier ces Matières, qu'il s'imprime dans une Ville dépendante d'un Roi Philosophe, qui laisse aux Homes la liberté naturelle de penser, qui encourage la Recherche de la Vérité, & qui proscriit les Disputes aigres & passionées.

Ce qui nous fait soupçonner à nous autres Gens simples, que les Eclésiastiques ont tort de nous entretenir dans des sentimens de haine les uns contre les autres, c'est que nous voïons les Potentats de la Terre alliés entr'eux, sans aucun égard à la différence de Comunions; que même nos Souverains des L. Cantons Catholiques ou Réformés observent dans les Assemblées de leurs Diètes tous les égards & toute la politesse imaginables, & se donnent des témoignages d'une estime réciproque. Les Savans du premier Ordre composent aussi entr'eux une espèce de République particulière, sans

se répudier come Idolâtres & Superstieux, ou Hérétiques & Excomuniés. Nous voïons un Professeur de *Lausanne* (a) être en même tems Membre des Académies de *Berlin*, de *Bourdeaux* & de *Paris*; un célèbre *Bâlois* (b) Membre des Académies de *Bologne*, & de *Petersbourg*. On nous a même assuré qu'un Savant Jésuite (c) François étoit agrégé à la Societé Roïale des Sciences de *Londres*: Le Pape *Benoit XIII.* lui même, n'a-t'il pas fait consulter sur sa Maladie un Médecin Réformé de *Hollande*? Quelles conséquences ne pouvons nous pas tirer de tous ces faits?

Nous entendons dire presque par tout, que les Théologiens en général ne sont pas traitables en matière de Controverse, & que l'*Odium Theologicum* se trouve encore dans toute sa force chez plusieurs de ces Savans. Il y en a cependant qui ont fait des pas vers la Tolérance: La Faculté d'*Oxford* n'a-t elle pas envoyé des Lettres d'incorporation au Bibliothécaire de *Ste. Genevieve* de *Paris*? La Ville de *Londres* n'a-t-elle pas donné un Azile honorable au P. le *Courcier*, sans l'obliger à faire aucun Acte d'Abjuration des Dogmes de la Commun-ion?

(a) M. de Crousaz. (b) M. Bernouli.

(c) Si la mémoire m'est fidèle, ce Jésuite s'appelle le P. du Halde.

nion? Nous avons même appris avec beaucoup de joie que des Théologiens *Protestans* ont dressé des Corps de Doctrine de la Religion Chrétienne, en faisant abstraction de toutes les anciennes, Disputes, qui ont si long tems divisé les Chrétiens, avec tant de scandale, & des suites si funestes. Un Négociant Catholique de nôtre Coterie a donné à examiner à un Jésuite son Confesseur, les deux Volumes du *Traité de la Vérité de la Religion Chrétienne de M. Alph. Turretin*, avec le Chapitre XII. du *Traité du Beau* de Mr. de *Croufaz*; & ce Révérend Père n'y a trouvé aucune erreur; seulement a-t-il dit qu'il y manquoit trop de choses pour en compléter un Corps de Religion à la Catholique Romaine. Mais *S. Pierre* eût-il désiré, bien des choses dans ces Ouvrages? C'est dequoi l'on pourroit mieux juger si *M. Vernet* donoit la Traduction du premier en entier, & Si Mr. de *Croufaz* vouloit bien faire part aux Savans de ses idées, pour traiter les Matières de Théologie.

Nous avons aussi appris avec édification; qu'un Savant Eclésiastique de *Paris* avoit donné au Public un *Projet pour faire cesser les Disputes de Controverses*, en nous renvoyant aux Catéchismes des premiers tems &c: Et ce qui nous fait tant mieux espe-

rer de ce Projet de Mr. l'Abé de *S. Pierre* c'est que son Ouvrage a parû aux yeux de la Cour & de la Ville, au sù du Nonce du Pape, du Cardinal Ministre, de la Sorbone, des Jésuites & des jansénistes, sans qu'il en ait reçu aucune censure. Ce qui nous fait conclure qu'il se trouve déjà bon nombre d'Eclésiastiques de la Comunion Romaine, qui comencent à s'apivoiser sur les Questions de Controverse: Mais come dans nos Cantons, on y déclame encore assés fréquemment, d'un côté, contre le Pape, le nommant l'*Ante-Christ*, l'*Homme de péché*, traitant l'*Eglise Romaine* de *Prostituée*, de *Babilone*, d'*Idolatre* &c; & que d'un autre côté, on y qualifie les *Réformés*, d'*Herétiques* d'*Excommuniés*: &c: Ces Considérations nous ont déterminé à chercher aussi entre nous les Gens du Comun, des voies d'acomodement, en priant très instamment les Savans & tous ceux à qui il compète, de vouloir bien mettre la dernière main à une réunion aussi utile & aussi avantageuse au Christianisme. Nous marquons publique ment nôtre juste reconnoissance aux Auteurs de tant d'excellens Livres, qui sont à nôtre portée, & que nous lisons avec plaisir.

Nos Familles aprennent utilement l'*Histoire Ancienne*, depuis les excellentes Productions de l'illustre *M. Rollin*. Nos Enfans de-

deviennent des Phisiciens plus experts, que n'étoient autrefois *Pline* & *Aristote*, depuis qu'ils lisent l'utile & ingénieux *Spectacle de la Nature* de l'aimable Abé *Pluche*: Quelques unes de nos Femmes, qui ont lû la *Logique* ou *Système de Réflexions* de M. de *Croufaz*, sont devenuës plus polies & plus raisonnables, même dans leurs Démêlés & dans leurs Affaires domestiques, que ces Savans herissés de l'Ecole, qui s'échauffent sur des Questions inutiles d'une *Metaphisique* creuse & pointilleuse.

Après que M. l'Abé *Pluche* a osé faire main basse sur tous les Systèmes de Philosophie, que la féconde imagination des Hommes a enfanté, pour nous ramener à la Phisique de *Moïse*, nous ne désespérons pas, que parmi tant de Savans pieux & zélés, il ne s'en élève bientôt quelques uns, qui animés d'une noble hardiesse viendront enfin ravager le *Vaste País des Chimères Théologiques*, pour rétablir la simplicité de l'Evangile. Deja les Grands de la Terre, voïans par leurs propres yeux, ne sont plus coëfés de la Pédanterie, & devenans eux-mêmes des Gens de Lettres sensés, ils savent discerner l'Autorité de *Moïse*, d'avec les fonctions d'*Aaron*. (a)

Dé-

(a) Voiez la Lettre de M. Rousseau inserée dans le Journ. Helvet. de Janv. 1745. p. 85. On y voit come les Laïques pensent, lors qu'ils osent s'énoncer librement.

Déjà les Petits se sentent indignés contre ces Pharisiens, qui les bercent depuis long tems de *Traditions* fabuleuses, de Contes ridicules, qui les détournent du pur exercice de la Religion, par des momeries, des grimaces, des gesticulations, & par mille inventions puérides, inconnues du tems des Apôtres, & qui ne servent qu'à engraisser des fourmilières de *pieux Fainéans*, aux dépens du pauvre & laborieux Public. Déjà des Femmes Protestantes s'accordent avec des Théologiens Cathol. Romains, pour nous donner des Ouvrages qui nous enseignent une Pieté solide, tels que sont le *Traité des Règles & Pratique des Vertus Chrétiennes*, par Mr. Cl. le Pelletier, Docteur en Théologie, imprimé à *Lion*; & la *Pratique des Vertus Chrétiennes* * traduit de l'Anglois, & imprimé ensuite à *Genève* & à *Laus.* Ces deux Ouvrages, après l'Écriture, sont devenus indifféremment parmi nous autres la Règle de nôtre conduite, en attendant que nos Pasteurs respectifs nous avertissent des défauts qui pourroient s'y trouver. Il ne s'agit ici principalement que de la Règle des Mœurs, car pour ce qui est des Dogmes, qui ne sont pas essentiels à la Religion,

* On prétend qu'une Femme a composé cet Ouvrage en Anglois, & qu'une autre Femme l'a traduit en François, en Hollande.

gion, nous sommes persuadés qu'on a eû raison de dire : *Que ce ne sont pas les Opinions qui font les Partis, mais les Passions.* Or nous avons un sincère desir de ne pas nous laisser conduire ni gouverner par ces maudites Passions. Et pour donner des preuves publiques de la sincérité de nos intentions, & du vrai desir que nous avons de vivre dans une Union fraternelle avec les Chrétiens de toutes les Comunions, nous sommes convenus préliminairement d'une Suspension d'Invectives, en la manière suivante.

Nous les Réformés n'appellerons plus dorénavant *Idolâtres* ou *Superstitieux*, ceux de la Comunion Romaine, qui déclarent, qu'ils n'adorent que le seul vrai Dieu, & qui, pour ne pas contrevenir à la défense de l'Être Suprême, ne rendront aucun Culte aux Images, *; qui au sujet de la *Superstition* s'en tiennent à l'explication qu'en donne le *Dictionnaire Oeconomique* & le *Supplément de Comercy*, au mot *Superstion*; qui ne reconnoissent aucune vertu dans l'Eau-bénite, le Pain béni, le Pain de Rome, les Agnus &c. qui n'en usent, que come des signes par lesquels ils implorent sur eux l'application des Prières, des Souhais, des Bénédictiones que

* Non adorabis ea neque coles Exod. XX. 5. Non adorabis ea & non coles. Deut. V. 9.

que le Pape ou d'autres Eclésiastiques ont fait sur ces choses, qui les excitent eux-mêmes à joindre leurs Prières à celles de ces Eclésiastiques; qui ne reconnoissent aucune vertu, aucune sainteté, ni aucune utilité dans les Ornaments, ni dans les Cérémonies Eclésiastiques, qu'autant que ces Ornaments & ces Cérémonies les portent à pratiquer les Vertus de la Religion & les incitent à la Pieté.

Nous les Catholiques Romains n'appellerons plus du nom odieux d'*Hérétiques*, de *Schismatiques*, d'*Excommuniés*, ceux d'entre les Réformés, qui croient toute la *Divine Révélation*; qui par conséquent ne combattent aucune des *Vérités conues*, & qui protestent de bonne Foi qu'ils font profession de la *Réligion Chrétienne, Catholique, Apostolique & même Romaine*, en tout ce que l'Eglise Romaine le trouve aussi être de la *Réligion Chrétienne, Apostolique, & Catholique ou Universelle*. Car pour ce qui est du Cérémoniel, qui n'est pas institué ni par J. Christ, ni par les Apôtres, chacun reste dans le Rite de la Religion dominante, ou du moins tolérée dans son País; chaque Eglise particulière ou nationale, qui conserve les *Vérités fondamentales*, étant des *Branches attachées au Corps de la Religion Chrétienne*, malgré tous les efforts que font cer-

certains Eclésiastiques pour dominer les uns sur les autres; & nous nous considérons come devant être unis par la même Alliance, & le même Testament, la même Foi & la même Espérance.

Et pour ce qui concerne la PAROLE DE DIEU, nous tant les Catholiques Romains, que les Réformés, déclarons que nous lisons avec édification & utilité les Saintes Ecritures, come le seul Livre parfait, & le plus salutaire, & que nous profitons avec reconnoissance des secours que nous ont procuré les SACI, les CALMET, les OSTERVALD &c. pour la lecture & l'intelligence des Livres Sacrés: Protestans au reste que nous ne nous érigerons jamais en Juges, pour décider en Maîtres sur les endroits difficiles. Nous écouterons indifféremment, suivant les Ocuences, les Prédications des Moines, come celles des Ministres & des Curés; mais cependant toujours avec le privilège de discernement, que la Nature & l'Évangile nous donent pour nous préserver du Levain des Pharisiens, & pour ne pas nous laisser précipiter dans la toile, par des Conducteurs Aveugles.

A l'égard des *Traditions*, nous convenons de part & d'autre, qu'il est nécessaire d'en reconoitre, entr'autres celles qui nous ont transmis les *Livres Saints* du Vieux & du

du Nouveau Testament. Nous ne récusons pas même la distinction de la *Parole* de Dieu, en *écrite & non écrite* ; mais nous prions ceux, qui jugent cette distinction nécessaire, de ne pas nous donner des *Opinions des Hommes* pour être la Parole de Dieu. Nous demandons encore à ceux, qui se flattent d'avoir le Dépôt sacré de la Parole non écrite, de nous la donner dans sa pureté : Car jusques ici nous ne connoissons dans nôtre Société aucunes Paroles sorties de la Bouche de JESUS-CHRIST, que celles, qui sont rapportées dans le Nouveau Testament : Nous ne connoissons non plus les Actions que par ce Canal. Jusques ici, on ne nous a point assuré que nous dûssions croire avec la même certitude de Foi, que le Seigneur eût imprimé sa Face sur le Mouchoir qu'on appelle *Véronique*, come qu'il ait dit aux Femmes qui le suivoient au Calvaire, *Ne pleurés pas sur moi, mais pleurez sur vous mêmes*. Il en est de même des Actions des Apôtres. Est-il, par exemple aussi certain que *S. Luc* ait fait le Portrait de la Bienheureuse Vierge, come il est certain, qu'il a écrit le Livre des *Actes des Apôtres* ? Pendant que les Savans de nos différentes Communions ne conviendront pas sur l'authenticité de tant de Traditions, nous espérons qu'on n'exigera pas de nous, que nous

pre-

prenions parti pour elles, non plus que pour ce qui regarde les Livres Apocriphes, d'autant plus que nous trouvons une Instruction suffisante dans la Parole écrite & dans les Livres reconus des uns & des autres pour Canoniques. Nous ne refusons néanmoins pas de retirer les fruits convenables des Livres Apocriphes ou des Traditions.

Pour ce qui concerne le Pape, nous ne disconvenons pas de reconoitre dans l'Eglise de CHRIST un Evêque, qui ait autant d'Authorité sur tous les Pasteurs, & sur tous les Fidèles du Monde Chrétien, que le Seigneur en a donné à S. PIERRE, sur S. PAUL & sur les autres Apôtres & Disciples. Or come S. Pierre n'a sans doute pas été Prévaricateur dans l'exercice de son Ministère, ses Epitres seront aparemment le modèle de toutes les *Bulles, Brefs & Constitutions Apostoliques*, & la Conduite de cet Apôtre servira de Règle à ceux qui prétendent être les Successeurs *. Cependant come il est du Droit comun, dans tout le Christianisme, que les Gens du Tiers Etat ne reçoivent les Ordonances de celui, qui se dit le Successeur de S. Pierre, que par le Canal de nos Pasteurs

* Voyez le Supplément du Diction. Oecon: de Commerce, au mot Pape. Cet Article semble être fait principalement pour nous.

teurs immédiats, nous ne nous inquiétons point de semblables Ordonances, lorsqu'elles ne sont pas publiées dans nos Paroisses, étant convaincus qu'alors elles ne sont point nécessaires pour nôtre Salut, ni peut-être même utiles; sur tout quand il s'agit de certaines pratiques, ou de prétendus Droits qui n'étoient pas en usage du tems des Apôtres; & plus encore, s'il est vrai que le Seigneur lui même & ses Apôtres, instruits par leur Divin Maître & par le St. Esprit, nous aient enseigné, non seulement tout ce qui étoit utile au Salut, & que dès lors la Religion Chrétienne ait été promulguée dans toute la *Perfection*.

DE L'ÉGLISE.

Come suivant les Dictionnaires, le terme *Eglise* signifie une Assemblée, & que ce mot *Eglise* est devenu fort équivoque par le grand nombre des différens sens dans lesquels on le prend, nous sommes convenus que nous ne dirons jamais que le Pape seul, ou conjointement avec sa Cour, ou avec certain nombre de Prélats, doive être nommé l'Église, ni être appelé de ce nom imposant l'*Eglise nôtre Sainte Mère*. Mais pour éviter toute équivoque, qui embarraseroit nôtre Société, nous nommerons les choses

choses par leurs noms distinctifs: Nous ne dirons pas par exemple, *L'Eglise a donné une telle Décision, une telle Règle*; mais nous dirons, *Le Pape, la Cour de Rome, la Congrégation des Rites, le Concile de Trente, l'Assemblée du Clergé de l'Eglise Gallicane, &c. L'Assemblée du Clergé de l'Eglise Anglicane, le Synode de Dordrecht, de Charenton &c. ont décidé telle & telle chose.* Nous prions ceux qui seront scandalisés d'un tel Langage, de nous donner des Définitions cathégoriques de ces façons de parler si usitées, *Avoir l'Eglise pour Mère; Etre Enfans de l'Eglise &c* pour que dans l'ocasion on puisse se servir du *Défini* en place de la *Définition*. En attendant les Eclaircissemens convenables sur ce sujet, nous avouons ingénûment, que nous avons encore pour la plû-part des idées assés vagues sur le Neuvième Article du Simbole, *Je crois l'Eglise Catholique ou Universelle*; mais nous faisons profession de vivre par tout en Chrétiens, fussions nous transportés à *Babilone* ou à *Samarie*.

DES ECLESIASTIQUES.

Nous reconnoissons, que les Eclésiastiques établis dans les Bénéfices, par les Collateurs reconus pour légitimes, ont véritablement

blement le pouvoir d'instruire, & de remplir toutes les fonctions de leur Ministère, suivant qu'il est réglé & usité en chaque lieu, & nous ne pouvons trop louer & admirer la Hierarchie des premiers tems. Il convient qu'il y ait un bel ordre parmi les Gens d'Eglise, & qu'ils vivent sous les Règles d'une sage & édifiante Discipline. Nous nous ferons toujours un plaisir & un Devoir de contribuer à procurer à nos Docteurs, à nos Pasteurs, un double Honoraire, & de leur rendre autant de respect & d'obéissance, que le méritent ceux qui prennent soin de nos Ames. Nous convenons de même que les Eclésiastiques, qui sont conduits par l'Esprit de Dieu, ont le pouvoir de remettre & de retenir les péchés. Nous avouons que les Eclésiastiques, qui suivent & imitent le Sauveur, come les Apôtres l'ont suivi & imité, & qui aiment le Seigneur, come S. Pierre l'a aimé, après sa conversion, nous avouons que ceux là ont véritablement les Clefs du Roïaume des Cieux, & que tout ce qu'ils font sur la Terre sera ratifié dans le Ciel.

Mais chaque Eclésiastique, peut-il prétendre, uniquement en vertu de son Ordination, d'être revêtu du pouvoir de *pardonner les péchés*; d'avoir *l'usage des Clefs du Ciel & du Purgatoire*; de *donner le S. Esprit*,
sans

fans l'avoir lui-même; de *changer les Substances*, & d'opérer ce qu'on appelle la *Transubstantiation*? Ces Eclésiastiques eux-mêmes font-ils persuadés de posséder de pareils Dons, sans en ressentir aucun signe, au dedans d'eux, & sans en donner aucune preuve sensible? Prétendent-ils nous obliger à les en croire sur leur parole? Sont-ils Juges compétens, & seuls Juges dans leur propre Cause? Sans nous trop enfoncer dans ces Questions, & sans négliger ces fortes d'Eclésiastiques, ni avoir trop de confiance en eux, nous faisons profession de nous conduire de telle manière que nous osions espérer d'obtenir la Miséricorde du Seigneur, persuadés qu'il nous jugera selon nos œuvres, & qu'il nous pardonnera nos péchés, si nous faisons des fruits dignes de Pénitence.

On donera la Suite le Mois prochain.



NOUVELLES LITÉRAIRES.

Nous donnâmes dans nôtre Journal dernier p. 371. un Extrait d'une *Dissertation sur l'Antiquité de la Ville de Dole*. Le but de son Auteur, qui est Mr. NORMAND, célèbre Docteur en Médecine, étoit d'établir une Antiquité fort reculée à cette Ville, dont il est originaire, & de réfuter ce qui en est dit dans la troisième Dissertation du I. Volume de l'*Histoire des Séquanais* par Mr. DUNOD, Professeur Royal à Besançon, où l'on fixe ses comencemens au XI. Siècle.

Il nous est parvenu depuis une Brochure de 23. Pages, intitulée, *Lettre sur l'Antiquité de la Ville de Dole*, imprimée à Besançon chez Bogillot, qui sert de Réponse à la Dissertation de Mr. Normand, & qui vient à l'appui du Système de M. Dunod.

M. Normand recherchant l'Histoire de Dole dans la plus haute Antiquité, prétend que c'étoit une Ville avant la Conquête des Gaules par les Romains, & qu'elle s'appelloit *Amagétobrie*. Il veut que depuis cette Conquête & jusques au IV. Siècle de

de la Rédemption, elle ait été nommée *Dit-tatum*; qu'elle fût ensuite apellée *Dubris*, & que ce dernier nom fût changé vers le XI. Siécle en celui de Dole.

Pour refuter ce Plan, l'Auteur de la Lettre dont il s'agit, nie l'existence d'une Ville apellée *Amagetobrie*. On n'en trouve, dit il, aucun vestige que dans les Comentaires de *Jules César*. Lors qu'il parle d'une Défaite des Habitans d'Autun, par *Arioviste*, Roi des Germains, il place cette Bataille à *Amagetobrie*. On demande si c'étoit une Ville, un Village ou simplement le Lieu de la Bataille? Si c'étoit une Ville, *César* en Historien exact, l'auroit dit. Il paroît d'ailleurs qu'*Amagetobrie* étoit le Champ de Bataille même, & on ne donne pas une Bataille dans une Ville: Elle pouvoit aussi emprunter son nom d'un simple Village, come la Bataille de *Denain*, & plusieurs autres. Au reste si c'étoit une Ville, elle étoit bien peu remarquable, puis qu'il n'en est plus parlé dès lors.

M. Normand avoit avancé qu'il étoit de la Politique des *Séquanois* d'avoir une Place forte sur les Frontières; & que ce devoit être à *Dole* qu'*Arioviste* avoit laissé ses Magasins, à *Tavaux* ou à *St. Aubin*. L'Auteur de la Lettre répond, que cette supposition n'est pas vraisemblable; que *Dole*

n'étoit pas sur les Frontières ; que ce Prince auroit exposé ses Magasins au pillage, & tout le plat País du côté de la Saone aux Courses des Ennemis. César n'a d'ailleurs parlé que d'une Place forte chez les Séquanois, & c'est Besançon.

A l'égard de *Dittatium*, l'Auteur prétend que c'est encore une Ville qui n'a jamais existé. Il n'en est parlé que dans la *Description Géographique de Ptolomée*. Ce Géographe met à la vérité *Dittatium*, *Visontium*, Besançon ; *Equestris*, Nion ; & *Aventicum*, Avenches, au nombre des Villes des Séquanois ; mais cet Ouvrage écrit en Grec à *Alexandrie*, sur des Mémoires envoïés, ne peut être que susceptible d'erreurs. Il y en a une palpable, lors qu'il prend *Vesontio*, *Visontium*, *Bejantium* & *Bisantium* ; pour deux Villes différentes, qui ne sont pourtant que la seule Ville de *Besançon*. Ces Erreurs peuvent provenir aussi, dit on, des Manuscrits multipliés à l'infini, come le reconoit *Bertius* lui même. Sur ce fondement l'Antagoniste de M. Normand prétend qu'on doit retrancher *Dittatium* de la Géographie de *Ptolomée*, vù principalement qu'il n'en est fait aucune mention, ni dans les *Notices*, ni dans l'*Itinéraire d'Antonin*, ni dans la *Carte de l'Empire* faite sous l'Empereur *Théodose*.

On

On avance ensuite, qu'à supposer que *Dittatium* eut existé, elle ne pouvoit point être, come M. *Normand* le prétend, Capitale ou première Cité des *Séquanois*, puis que *Besançon* seul avoit cette qualite. *César* la lui donne avant la Conquête des Gaules: *Maximum Sequanorum Oppidum*: C'étoit la Résidence du Président de la Province *Sequanoise*, sous l'Empire Romain, & elle a toujours été depuis le Siège Métropolitain. On tire la même conséquence de ce qu'on ne trouve à *Dole* aucuns Monumens antiques, come à *Besançon*, *Nion* & *Avenches*.

M. *Normand* a avancé, que quoi que *Dittatium* ne soit pas marqué dans *l'Itinéraire d'Antonin*, il se trouve dans la Carte de *Peutinger*, que l'on croit du IV. Siècle, sous le Nom de *Dubris*, qui désigne un Lieu situé sur le *Doubs*, come *Dole* signifie Ville du *Doubs*, Nom qui lui est resté sous les Rois Bourguignons, & qu'elle a gardé dans la suite. Voilà, dit l'Anonyme, bien des Noms pour un Être, qui n'a jamais existé. Dans les comencemens c'étoit *Amagétobrie*, ensuite *Dittatium*, puis *Dubris*, & enfin *Dole*. Un Enfant qui n'a porté le nom d'aucun des Ancêtres qu'on lui suppose, a tout l'air d'être illégitime. Cette Cascade de noms rapelle à l'Auteur une Epigramme du Chevalier de *Cailli*, rapportée

566 JOURNAL HELVÉTIQUE

dans *l'Art de penser* du P. Bouhours, sur ce qu'un Savant tiroit le nom d'*Alfana*, qui est un Cheval, du mot latin *Equus*.

Alfana vient d'*Equus* sans doute ;
 Mais il faut avouer aussi ,
 Qu'en venant de là jusqu'ici ,
 Il a bien changé sur la route.

Il y en a qui veulent qu'on tire l'Étymologie de Dole du Celtique, & non du Latin, parce que les Celtes, en s'établissant dans les Gaules, avoient désigné les Lieux de leurs Etablissements par leurs propriétés, come Adam avoit fait à l'égard des Animaux. C'est ce qui fait présumer que le *Grand noire* n'a pas tiré son nom de *Major annona*, ni le petit noir de *Minor-annona*, mais du Ferrain où il y avoit quantité de Noiers, ce qu'ils appellent *Noirée* dans le Pais, Mot qui dérive du Celtique. *Dole* pourroit aussi avoir tiré son nom de sa situation, qui est sur le penchant d'une Coline, près d'une Rivière & d'une Prairie, puis que ces Lieux sont ordinairement désignés par *Tol*, *Tal*, *Tel*, que l'on prononce par adoucissement *dol*, *dal*, &c.

Les Docteurs du XV. Siècle ont donné une autre Étymologie à la Ville de Dole, dans les Lettres de Patentes l'Université. Ils ont fait dire, au Duc Philippe que

que *Dola* venoit de *Dolabra* * & *Dolando*, parce que les Belles Lettres en avoient poli les Habitans. Une telle Etimologie ne mérite-telle pas un coup de Hache ou de Rabot ? On ne doit pas tirer ces Noms du Latin, puis que ces Lieux ont existé avant qu'on parla Latin dans les Gaules.

Mr. Normand sentant l'Objection qu'on pouvoit lui faire sur les différens noms qu'il suppose que *Dole* a porté, parle des Villes qui en ont plusieurs. On lui répond qu'elles n'en ont eu que deux, & que c'est même pour quelque illustration ou bienfait du Prince. C'est ainsi que *Nion*, *Nevidunum*, fût apellée *Equestris*, d'une Colonie de Cavaliers vétérans qui y fût envoyée ; *Besançon*, *Vesontio*, *Crispopolis*, parce que *César Crispus* en chassa les Allemans, & que cette Ville lui érigea un Arc de Triomphe &c.

Mr. Dunod avoit fixé le commencement de Dôle au XI. Siècle, tems auquel il n'y avoit qu'un petit Château, bâti probablement par le Comte de Bourgogne, pour la comodité de la Chasse, dans la vaste Forêt de Chaux. Dans le Siècle suivant *Frédéric I.* Empereur & Comte de Bourgogne y fit bâtir une Maison de Campagne assés vaste pour le loger avec sa Cour : Ce qui donna lieu d'y former un Bourg dont les

* Doloire ou Hache.

les accroissemens firent une Ville. L'Anonime dit que Mr. Dunod prouve ces Faits par des Croniques & des Chartres, & que les Titres que Mr. Normand a fait imprimer, à la suite de sa Dissertation, loin de les combattre, les établissent plutôt. Il cite un Acte de Hugues III. Archevêque, de l'An 1092. où on s'énonce ainsi, *Juxta Castellum Dolam*; d'où on infère qu'il n'y avoit alors qu'un Château. Il parle de la Cronique de *Veselai*, qui marque que l'Empereur Frédéric I. mort en 1190. avoit édifié un Palais d'une grandeur admirable, *in Loco qui dicitur Dola*, & de ces termes *in loca*, on tire la conséquence que ce n'étoit pas une Ville dans ce tems là. Il s'appuie encore de la Relation des Miracles de St. Prudent, faite au XII. Siècle, où il est dit *Castellum quod Dolam vocant*; come aussi de la Cronique d'Alberic sur l'An 1162. qui raporte la Convocation d'un Concile, dans le Territoire de Besançon, *de Dolo Villa*. Mr. Normand veut que ce terme signifie une Ville, & l'Anonime prétend que c'est une Maison de Campagne, ou une Métairie. On appuie ce dernier sentiment par l'usage. Dans les Habergemens, Naturalisations, Franchises, Baux &c. le terme *Villa* est employé pour désigner des Granges, des Métairies, des Hameaux, & des Villages. Les Lieux

les

les plus farouches font apellés *Villa*, dans les anciens Titres.

Le terme de *Castrum*, qui est donné à *Dole* dans une Chartre citée par *Golut*, n'emporte pas non plus que *Dole* fut une Ville, quoi qu'on apellât *Colmar*, *Bâle* & *Dijon*, *Castrum*. On voit, dit-on, dans les Antiquités Romaines de *Pitiscus*, au mot *Castrum*, que c'étoit le nom des Camps Romains fortifiés & établis sur les Frontières de l'Empire, & qui furent habités après sa subversion, par d'autres que par des Soldats. *Colmar* & *Bâle* se trouvent dans le cas, & ces deux Villes étoient auparavant des Camps fortifiés dans la Province Séquanoise, pour la mettre à couvert des irruptions des Allemands. On apella aussi *Castrum* des Places qui furent fermées & fortifiées sur les Frontières des Provinces, après que l'Empire Romain n'eût plus de Troupes dans ses limites : C'est ce qui arriva à *Dijon*, qui étoit sur les Frontières de *Langres*. L'Objection de Mr. *Normand* pourroit donc servir à prouver, non que *Dôle* fût une Ville Romaine, mais qu'on la fortifia après la chute de l'Empire, s'il ne paroïssoit pas d'ailleurs que le terme *Castrum* ne peut être appliqué qu'au Palais que l'Empereur *Frédric* fit bâtir en un Lieu nommé *Dola*.

Le

Le séjour des Princes à Dole y atira des Habitans. Ils y fondèrent une Maison de l'Ordre des Templiers, qui y est encore, come aussi un Prieuré de l'Ordre de *Cluni*. Au XII. Siècle, il n'y avoit pas même une Eglise Paroissiale à *Dole*: Il étoit de la Paroisse d'*Afans*, qui est un Village voisin. C'est ce que l'on prouve par une Chartre d'*Anseric*, Archevêque de *Besançon*, qui raporte que les Moines de l'Obédience nouvelle fondée à *Dole*, aiant voulu faire consacrer l'Eglise qu'ils y avoient bâtie, les Chanoines de la Magdeleine à *Besançon* s'y opposèrent, sur le fondement que cette Eglise étoit dans la Paroisse d'*Afans*, qui leur appartenoit. L'Archevêque acomoda les Parties. Les Chanoines se réservèrent le Droit de concourir à la présentation d'un Chapelain qui desservirot cette Eglise, & de partager les Droits mortuaires avec les Religieux; & nonobstant que l'Obédience de *Dole* ait été unie au Chapitre des Chanoines séculiers, ils ont jouï de ces Droits jusques en 1545. qu'ils les remirent au Chapitre de *Dole*, moiennant une Responson annuelle de 24. Florins, qui se paie encore présentement.

M. *Normand* a crû que la Levée Romaine, dont M. *Dunod* la parlé, & qui doit être depuis *Besançon* à *Auxelles* n'existoit pas

pas. On répond à cet égard qu'il s'en faut bien, que celle que M. *Normand* dit être de *Besançon* à *Dole* ait des Vestiges aussi aparens. Come celle ci tire à *Autun*, M. *Dunod* l'attribüe à la Reine *Brunebaut*. Pour celle qui va à *Auxelles*, tirant droit à *Châlons*, elle se trouve dans la Carte des Chemins Romains de *Peutinger*; & on done dans cette Brochure une Déclaration de M. *Maire*, Lieutenant Général au Bailliage de *Quingey*, dans la Juridiction duquel cette Levée passe, qui certifie la réalité de ses vestiges.

On conclut, en suposant, que quand même *Dole* auroit été élevé sur les ruines d'*Amagétobrie* & de *Dittatium*, elle n'auroit pas droit de se qualifier de ces noms, puis que ce n'est pas la place matérielle qui établit la durée d'une Ville, mais la continuation au moins d'Habitation non interrompüe, si ce n'est pas celle des prééminences & illustrations; & que la naissance de *Dole* devant être raportée au XI. Siècle, par un petit Château sans Eglise, elle n'est point à la place de ces Villes que M. *Normand* suppose avoir été grandes & illustres, avant & sous l'Empire Romain.

Finissons, il en est tems. Les Villes de *Besançon* & de *Dole* sont ici regardées come deux Rivaies; mais elles doivent être

être tranquilles ; on ne leur dispute pas leur beauté. Ces deux Villes & leurs Citoyens sont enrichis des Présens les plus précieux de la Nature. Leurs Amans sont Rivaux, mais aucun ne dispute à l'autre le mérite du Cœur & de l'Esprit. Leur Dissentiment fait leur Eloge. Ils soutiennent respectivement la gloire de leur Ville, du Lieu de leur Naissance, de leur Patrie : N'est ce pas là le Caractère des Ames les plus belles & les plus grandes ?

*Ainsi nous faisons voir l'Amour de la Patrie,
Pour qui vont les grands Cœurs jusqu'à l'Idolatrie.*

G E N È V E.

ON vient enfin de voir paroître la continuation d'un Ouvrage que l'on attendoit avec beaucoup d'impatience ; C'est le *Traité de la Vérite de la Religion Crétienne, tiré principalement du Latin de feu M. le Professeur J. AIPH. TURRETTIN*, par M. VERNET, *Professeur en Belles Lettres de l'Académie de Genève.* Cette Continuation a été imprimée par les Srs. H. A. GOSSE & C. & renferme en un Vol. 8°. les Sections V. & VI. qui traitent de l'autenticité des Livres du Nouveau Testament & du Caractère des Fondateurs du Christianisme. Les IV. précédentes Sections, qui ont parû ci-devant, forment deux Volumes 8. que l'on pourra trouver aussi chez les mêmes Libraires.

Nous pourrons parler plus amplement de cet excellent Livre, quand nous l'aurons reçu.

L A H A I E.

LE Sr. *Luzac*, Libraire de *Leide* s'étant proposé d'imprimer par Soucription le LIVRE DE JOB, Traduction Nouvelle, avec une Dissertation préliminaire & des Notes Françoises & Latines, par Mr. *Ruchat*, Ministre du St. Evangile & Professeur en Théologie à *Laufane*, come nous l'avons annoncé Journal d'Août 1744. p. 181. done Avis au Public que les Soucriptions seront ouvertes jusques au 1er Janvier 1746. chez les principaux Libraires de *Hollande*, & en Suisse, chez Mrs. *Heidegger & Comp. de Zurich*, *Gottschall & C. de Berne*, *Cramer & Frères Philibert de Genève*, *Bousquet & C. de Lausanne*, & chez les *Editeurs du Journal Helvétique à Neuchâtel*. On compte que cet Ouvrage pourra être de 50. Feuilles en grand Quarto, à raison de 1. Sol la Feuille, & 2. S pour le Titre rouge & la Vignette; ce qui seroit Fl. 2. 12. Argent d'Hollande.

La Bibliothèque raisonnée T. XXXII. p. 233. nous apprend que le célèbre Mr. *Schultens*, qui a publié un Comentaire incomparable sur *Job*, & qui est le premier Home de l'Europe pour la conoissance des Langues Orientales, a lû le Manuscrit de Mr. *Ruchat*, & qu'il en fait un cas extraordinaire. L'Auteur, qui a cul-

tivé dès sa tendre Jeunesse l'étude de la Langue Hébraïque, dont il publia une Grammaire à *Leide* dès l'An 1707. & qui joint à ce rare Talent les Connoissances qui peuvent former un grand Théologien, a travaillé avec beaucoup de soins & d'aplication à la Version de ce Livre, que l'on a toujours regardé come un des plus difficiles. Son travail peut-être utile à toutes les Comunions Chrésiennes, & à toutes sortes d'Ordres de Lecteurs: Il a évité dans ses Notes tout ce qui pouvoit ressentir la Controverse, & il s'est borné à'expliquer le sens de son Texte, avec toute la netteté & la fidélité possibles.



A V I S.

MR. *Jean Jaques Obermeyer*, de Bâle, offre à des Prix raisonnables les Eaux Minérales de *Schwalbach* & de *Seltz*.

T A B L E.

R echerches sur les Psaumes de <i>Marot</i> & de <i>Béze</i> .	481
Réflexions sur l'Amour de la Vérité.	499
Lettre sur les Oeufs philosophiques.	517
Lettre de <i>Melle **</i> à son Amant.	530
Actions de grâces après une Victoire, Ode.	536
Lettre de <i>Mr. Rousseau</i> à <i>Mr. de C.</i>	538
Lettre d'une Societé de Comerçans sur la Religion.	546
Nouvelles Littéraires.	562